Ville de
FALAISE

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015

• DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

029 Désignation d'un secrétaire de séance

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Service des Finances

030 Budget annexe du SPIC Château Guillaume le Conquérant : Compte Administratif 2014
031 Budget annexe du SPIC Château Guillaume le Conquérant : Budget Primitif 2015
032 Budget annexe de l'Assainissement : Compte Administratif 2014
033 Budget annexe de l'Assainissement : Budget Primitif 2015
034 Budget annexe du Service des Eaux : Compte Administratif 2014
035 Budget annexe du Service des Eaux : Budget Primitif 2015
036 Budget annexe du Camping : Compte Administratif 2014
037 Budget annexe du Camping : Budget Primitif 2015
038 Budget annexe du Restaurant Scolaire : Compte Administratif 2014
039 Budget annexe du Restaurant Scolaire : Budget Primitif 2015
040 Budget annexe du lotissement « Les Fieffés » : Compte Administratif 2014
041 Budget annexe du lotissement « Les Fieffés » : Budget Primitif 2015
042 Budget annexe du lotissement « Clos Saint Georges » : Compte Administratif 2014
043 Budget annexe du lotissement « Clos Saint Georges » : Budget Primitif 2015
044 Budget annexe du bâtiment A ZH 115 : Compte Administratif 2014
045 Budget annexe du bâtiment A ZH 115 : Budget Primitif 2015
046 Budget annexe du bâtiment C ZH 115 : Compte Administratif 2014
047 Budget annexe du bâtiment C ZH 115 : Budget Primitif 2015
048 Budget annexe du bâtiment D ZH 115 : Compte Administratif 2014
049 Budget annexe du bâtiment D ZH 115 : Budget Primitif 2015
050 Budget annexe du bâtiment ZH 29 : Compte Administratif 2014
051 Budget annexe du bâtiment ZH 29 : Budget Primitif 2015
052 Budget annexe du bâtiment ZH 86 : Compte Administratif 2014
053 Budget annexe du bâtiment ZH 86 : Budget Primitif 2015-05-07
054 Comptes de gestion 2014 : Budgets annexes

Service des Ressources Humaines

055 Tableau des effectifs

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

056 Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'eau potable

057 Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'assainissement collectif

058 Commission de délégation de service public : proposition d'adjoindre des agents territoriaux (eau & assainissement)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

059 Dépôt du fonds GERMAN

DIRECTION CITOYENNETE & RELATIONS PUBLIQUES

Service Culturel

060 Salon des Artistes Indépendants de Basse-Normandie

Service Juridique & Achats

061 Dispositif de verbalisation électronique et convention de mise en œuvre

062 Délégation du Conseil Municipal : décisions du Maire prises au cours des trois premiers mois de l'année 2015

Direction

063 Rectificatif des tarifs du Camping

DIRECTION SERVICES EDUCATIFS & SOLIDAIRES

Service Affaires et Restauration Scolaires

064 Aide aux classes transplantées des écoles maternelles publiques de la Ville

Direction

065 Création d'une antenne de l'Université Inter-Ages

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

066 Zone Méthanéa : déplacement d'un ouvrage ErDF – modification de la convention de servitude

- **COMITE SECRET**

DIRECTION CITOYENNETE & RELATIONS PUBLIQUES

Service Juridique & Achats

067 Cession d'une partie de la parcelle ZH n° 29
modification de l'acte

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Service des Finances

068 Produits irrécouvrables : admission en non valeur budget annexe du Camping

- **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-029
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE
Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Le Maire,

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-030
DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Lors de sa séance du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de gérer le Château Guillaume le Conquérant sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ayant pour objet la gestion du site. Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur.

Le règlement intérieur qui accompagne la régie prévoit que les dépenses et recettes d'exploitation de la régie font l'objet d'un budget annexe.

Le nombre d'entrées a augmenté de 18,6 % : il est passé de 56.502 en 2013 à 67.000 en 2014. C'est une année exceptionnelle, récolte des efforts financiers et humains semés depuis ces dix dernières années. Elle est à l'image du tourisme normand, marquée par des évènements forts et par un devoir de mémoire impératif.

Le Compte Administratif 2014 du budget-annexe du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant retrace une partie de ces éléments :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constantes par rapport à l'an passé. Les recettes, quant à elles, progressent de 13 % (+ 78.862 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation *(-7.894 € par rapport au réalisé 2013. En 2014, le service a bénéficié d'un avoir sur sa facture de gaz de 9.500 € du fait d'une surestimation de la consommation réelle).*	61.913,75 €	Produit des entrées *(+ 46.356 €)*	305.201,65 €
Stocks boutique au 1er janvier 2014	37.359,04 €	Stocks boutique au 31 décembre 2014	41.698,64 €
Achats marchandises Boutique *(+ 22.672 €)*	65.671,72 €	Ventes de marchandises de la boutique *(+ 31.630 €)*	124.729,68 €
Promotion du site *(+ 3.525 €)*	93.829,16 €	Participation de la Région à la Fête des Jeux	1.500,00 €
Dépenses de personnel *(+ 3.292 €)*	336.270,68 €	Subvention du budget principal	210.000,00 €
Dotations aux amortissements	17.299,32 €	Trophée tourisme 2013 du Calvados	800,00 €
		Recettes exceptionnelles	20,50 €
TOTAL DF	**612.343,67 €**	**TOTAL RF**	**683.950,47 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **71.606,80 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (-7.792,49 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 63.814,31 €.**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Ordinateur	1.778,40 €	Dotations aux amortissements	17.299,32 €
Mobilier (étagère) et équipement (aspirateur)	1.856,33 €	FCTVA	2.590,00 €
Travaux complémentaires scénographie	4.800,00 €		
Illustrations pour conte de Noël	2.000,00 €		
Pavoisement	2.938,80 €		
TOTAL DI	**13.373,53 €**	**TOTAL RI**	**19.889,32 €**

Le résultat d'Investissement 2014 est de **6.515,79 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (51.986,53 €), les restes à réaliser en recettes (560 €) et en dépenses (12.309 €) la *SECTION D'INVESTISSEMENT* laissent apparaître un **excédent de 46.753,32 €.**

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 63.814,31 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 58.502,32 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe du « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 63.814,31 € et de l'excédent d'investissement de 58.502,32 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-030-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Le Maire,

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-031

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **783.941,63 €** dont :

- 707.405,31 € en Section de Fonctionnement,
- 76.536,32 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une augmentation de 53.858 € par rapport à l'an passé.

Les recettes, quant à elles, sont plus mesurées : elles anticipent une baisse de la fréquentation, atténuée par la hausse des tarifs. Elles sont inscrites en diminution de 40.359 € en comparaison à 2014 (hors excédent de fonctionnement 2014 qui ne s'exécute pas).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation (+ 12,7k€ par rapport au CA 2014 incluant + 4,7 k€ de charges énergétiques ; + 4,9 k€ d'entretien des équipements)	74.630,00 €	Produit des entrées (-25,2 k€ par rapport au CA 2014)	280.000,00 €
Achats marchandises boutique (+ 4,3 k€ par rapport au CA 2014)	70.000,00 €	Ventes de marchandises de la boutique (-14,7 k€ par rapport au CA 2014)	110.000,00 €
Stocks boutique au 1er janvier 2015	41.699,00 €	Stocks boutique au 31 décembre 2015	41.699,00 €
Promotion du site (+ 16,2 k€ par rapport CA 2014)	110.000,00 €	Participation de la Région à la Fête des Jeux	1.500,00 €
Dépenses de personnel (+ 18,2 k€ par rapport au CA 2014 : + 5,9 k€ de personnel extérieur compte tenu du report d'une partie de la refacturation du Musée des Automates au titre de 2014 ; + 4,3 k€ de rémunération du personnel ; + 8 k€ de charges du personnel du fait de la hausse des cotisations retraite et de prévoyance et URSSAF)	354.510,00 €	Subvention du budget principal	210.000,00 €
Dotations aux amortissements	15.353,00 €	Participation Fête des jeux – Office de Tourisme Pays de Falaise. Cette participation est en réalité de 4.500 €, dont 4.108 € de paiement direct de prestations par l'Office, selon les modalités de la Convention qui nous lie.	392,00 €
Régularisation TVA	10,00 €	Excédent 2014 de fonctionnement reporté	63.814,31 €
Charges exceptionnelles (afin d'équilibrer le budget)	41.203,31 €		
TOTAL DF	**707.405,31 €**	**TOTAL RF**	**707.405,31 €**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de bureau et informatique (appareil photo et ordinateur)	2.000,00 €	Excédent d'investissement 2014 reporté	58.502,32 €
Mobilier (2.000 € signalétique ; 6.000 € système de vidéosurveillance ; 3.000 € système de comptage des visiteurs ; 4.000 € décors pour les Hivernales)	15.000,00 €	Dotations aux amortissements	15.353,00 €
Plan de sécurisation – Report 2014	1.284,00 €	FCTVA	2.681,00 €
Maquettes et tablettes – Report 2014	11.025,00 €		
Etude aménagement Château	15.000,00 €		
Numérisation des archives	1.500,00 €		
Diverses immobilisations corporelles (équilibre le budget)	30.727,32 €		
TOTAL DI	**76.536,32 €**	**TOTAL RI**	**76.536,32 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

PAR 22 VOIX POUR & 6 ABSTENTIONS
(sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**28051-6811**										
7	CD-ROM VERSION ANGLAISE	EE33	01/01/2008	5	-9 568,00				9 568,00		28051-6811
51	DEVELOPPEMENT CD ROM VERSION ANG	LL6	31/12/2006	5	-6 578,00				6 578,00		28051-6811
56	LOGICIEL PHOTOSHOP	112007	31/12/2007	3	-1 070,00				1 070,00		28051-6811
106	Logiciel de billeterie	201201	05/03/2012	3	13 303,11	4 434,37	4 434,37		13 303,11		28051-6811
Sous total Compte Amt : 28051-6811					**-3 912,89**	**4 434,37**	**4 434,37**	**0,00**	**30 519,11**	**0,00**	
Compte Amt	**28153-6811**										
69	ECHAFAUDAGE ROULANT	MM03000005	31/12/2003	10	-1 564,37				1 564,37		28153-6811
75	PASSERELLE ET ESCALIER	M527	31/12/2000	10	-7 274,93				7 274,93		28153-6811
Sous total Compte Amt : 28153-6811					**-8 839,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 839,30**	**0,00**	
Compte Amt	**28181-6811**										
86	4 RECEPTEURS + 1 RADIATEUR	C72008	07/04/2008	6	2 985,50				2 985,50		28181-6811
Sous total Compte Amt : 28181-6811					**2 985,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 985,50**	**0,00**	
Compte Amt	**28183-6811**										
8	MICRO P150 ET IMPRIMANTE EPSON	M103	31/12/1997	5	-2 668,33				2 668,33		28183-6811
9	MICRO COMPAQ ARMADA	M540	31/12/1999	5	-1 413,83				1 413,83		28183-6811
10	MICRO ORDINATEUR	M539	31/12/1999	5	-1 678,45				1 678,45		28183-6811
11	IMPRIMANTE 840 CHP - ASERVITEC	M549	18/04/2000	1	-160,07				160,07		28183-6811
52	MATERIEL INFORMATIQUE BATIMENT ACC	03000022	31/12/2003	5	-8 810,93				8 810,93		28183-6811
53	MATERIEL INFORMATIQUE	M627	31/12/2005	5	-1 535,00				1 535,00		28183-6811
54	COPIEUR RICOH FT 3813	03000023	31/12/2003	10	-1 485,43				1 485,43		28183-6811
55	PC COMPLET	M0200033	31/12/2002	6	-2 357,00				2 357,00		28183-6811
87	2 Unités centrale + 1 écran	012009	19/03/2009	3	-1 219,00				1 219,00		28183-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
88	Matériel informatique	022009	15/09/2009	3	-1 370,40				1 370,40		28183-6811
98	Plastifieuse	052010	01/01/2010	1	-334,19				334,19		28183-6811
105	HP Probook 4730s + écran + logiciels	201108	30/11/2011	3	2 072,07				2 072,07		28183-6811
109	Materiel infor. molette HDI /capsule/HDI	201204	21/06/2012	1	1 912,43				1 912,43		28183-6811
112	Ordinateur	201302	09/12/2013	3	1 805,49	1 203,66	601,83	601,83	1 203,66		28183-6811
116	Ordinateur HP Pro book et Pro desk	201410	06/11/2014	3	1 778,40	1 778,40	592,80	1 185,60	592,80		28183-6811
Sous total Compte Amt : 28183-6811					**-15 464,24**	**2 982,06**	**1 194,63**	**1 787,43**	**28 813,59**	**0,00**	
Compte Amt	**28184-6811**										
2	PORTE DOCUMENTS BOUTIQUE	MM06024	31/12/2006	15	-706,60	376,83	47,11	329,72	376,88		28184-6811
33	100 CHAISES EMPILABLES	MM010055	31/12/2001	15	5 179,97	692,33	345,33	347,00	4 832,97		28184-6811
34	MOBILIER BUREAUX BATIMENT ACCUEIL	MM03000028	31/12/2003	15	3 084,75	824,55	205,65	618,90	2 465,85		28184-6811
35	MOBILIER BATIMENT ACCUEIL	MM03000053	31/12/2003	15	3 888,29	1 037,53	259,22	778,31	3 109,98		28184-6811
36	MOBILIER CHATEAU	MM06023	31/12/2006	15	1 288,01	601,05	85,87	515,18	772,83		28184-6811
37	BUREAU ET CAISSON	MM06017	31/12/2006	1	-588,31				588,31		28184-6811
38	30 CHAISES ET 10 TABLES PLIANTES	M04000020	31/12/2004	15	2 728,66	911,38	181,91	729,47	1 999,19		28184-6811
40	MEUBLES BATIMENT ACCUEIL	MM03000027	31/12/2003	15	39 950,48	10 654,52	2 663,37	7 991,15	31 959,33		28184-6811
47	4 PORTE DOCUMENTS ECHELLE BOUTIQU	MM642	31/12/2005	15	1 952,05	780,93	130,14	650,79	1 301,26		28184-6811
48	PRESENTOIR CARTES POSTALES	1572007	29/06/2007	15	943,29	503,06	62,89	440,17	503,12		28184-6811
64	2 VITRINES EXPOSITION VERRE / METAL	1432007	31/05/2007	15	2 938,57	1 567,27	195,90	1 371,37	1 567,20		28184-6811
73	6 PENDRIONS POUR ANIMATION	1582007	31/12/2007	15	3 068,71	1 636,65	204,58	1 432,07	1 636,64		28184-6811
81	5 PRESENTOIRS + 1 COFFRE NOIR	C22008	20/05/2008	15	2 308,28	1 384,94	153,89	1 231,05	1 077,23		28184-6811
82	1 CAMERA COULEUR SURVEILLANCE	C32008	10/06/2008	6	926,90				926,90		28184-6811
91	MOBILIER	62009	18/12/2009	15	758,29	505,54	50,55	454,99	303,30		28184-6811
99	Mobilier EXPO	201101A	21/03/2011	15	34 684,00	27 747,19	2 312,27	25 434,92	9 249,08		28184-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
101	Caméra chapelle du château	201104	07/07/2011	6	930,49	465,25	155,08	310,17	620,32		28184-6811
104	Cloche en verre	201107	06/09/2011	15	830,02	664,03	55,33	608,70	221,32		28184-6811
107	Tabouret	201202	06/05/2012	1	251,05				251,05		28184-6811
110	Mobilier rayonnage chateau	201205	30/11/2012	15	1 263,08	1 094,66	84,21	1 010,45	252,63		28184-6811
111	Coffres de style XIIème siècle	201301	04/04/2013	15	1 810,22	1 689,54	120,68	1 568,86	241,36		28184-6811
115	Etagère pour le stock boutique	201403	30/04/2014	15	1 114,73	1 114,73	74,32	1 040,41	74,32		28184-6811
Sous total Compte Amt : 28184-6811					**108 604,93**	**54 251,98**	**7 388,30**	**46 863,68**	**64 331,07**	**0,00**	
Compte Amt	**28188-6811**										
1	MEUBLE EXPOSITION	MM04000025	31/12/2004	1	-386,00				386,00		28188-6811
5	MONITEUR PANASONIC	MM03000041	31/12/2003	1	-568,28				568,28		28188-6811
6	LECTEUR DVD,ECRAN PLASMA,TV	MM03000040	12/05/2003	10	-9 250,68				9 250,68		28188-6811
14	DRAPEAUX	MM020020	31/12/2002	1	-249,87				249,87		28188-6811
39	VIDEOPROJECTEUR ET ECRAN PORTABL	MM04000021	31/12/2004	15	2 598,74	866,74	173,25	693,49	1 905,25		28188-6811
45	10 CASQUES SCENOGRAPHIE	MM665	31/12/2005	10	2 260,44	226,12	226,12		2 260,44		28188-6811
49	COMBI TV ET LECTEUR DVD	M020018	31/12/2002	10	-709,00				709,00		28188-6811
50	1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	MM020019	31/12/2002	10	-784,04				784,04		28188-6811
57	MAQUETTE CHATEAU	M502	31/12/1998	10	-12 943,29				12 943,29		28188-6811
58	PANNEAU ARBRE GENEALOGIQUE	M500	31/12/1999	10	-2 685,27				2 685,27		28188-6811
59	ARBRE GENEALOGIQUE	M560B	31/12/1999	10	-968,91				968,91		28188-6811
60	SIGNALETIQUE POUR EXPOSITION RCL	M561B	31/12/1999	10	-772,18				772,18		28188-6811
63	1 MAQUETTE VILLE DE FALAISE	MM03000039	31/12/2003	10	-15 548,00				15 548,00		28188-6811
65	MOBILIER SIGNALETIQUE BATIMENT ACC	MM663	31/12/2005	10	562,12	56,44	56,44		562,12		28188-6811
66	MOBILIER SIGNALETIQUE	MM664	31/12/2005	10	2 039,18	204,82	204,82		2 039,18		28188-6811
67	POTEAUX BARRAGE	MM010039	31/12/2001	10	-5 545,72				5 545,72		28188-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
68	ECHAFAUDAGE	MM020021	31/12/2002	10	-1 137,40				1 137,40		28188-6811
70	8 VISUELS SUR TISSU	M03000037	31/12/2003	10	-11 226,85				11 226,85		28188-6811
71	REALISATION FILM VIDEO	MM03000036	31/12/2003	10	-17 721,14				17 721,14		28188-6811
79	DIAPORAMA	MM03000038	31/12/2003	1	-538,20				538,20		28188-6811
83	5 IMPRESSIONS NUMERIQUE SUR TOILE	C42008	20/05/2008	6	807,30				807,30		28188-6811
84	2 PANNEAUX	C52008	05/08/2008	6	7 707,76				7 707,76		28188-6811
85	14 PORTES ALVEOLAIRE PREPEINTES	C62008	12/09/2008	6	695,80				695,80		28188-6811
89	Module DMX	032009	03/04/2009	1	-588,43				588,43		28188-6811
92	Douchette lecteur code barre	062010	30/11/2010	1	348,04				348,04		28188-6811
93	Divers matériels lecteurs DVD, lampes	012010	10/02/2010	1	299,77				299,77		28188-6811
94	TV LCD	12010	07/07/2010	6	1 476,00	492,00	246,00	246,00	1 230,00		28188-6811
95	meuble pour aquarium	22010	07/07/2010	1	425,17				425,17		28188-6811
96	Arroseur + tonnelle	032010	28/09/2010	1	194,84				194,84		28188-6811
97	Sèche mains	042010	02/09/2010	10	698,11	628,30	69,81	558,49	139,62		28188-6811
103	2 tentes échoppe	201106	05/09/2011	6	2 580,00	1 290,00	430,00	860,00	1 720,00		28188-6811
108	CREATION MAQUETTE	201203	30/05/2012	15	690,00	644,00	46,00	598,00	92,00		28188-6811
113	Travaux complémentaires scénographie	201401	29/04/2014	10	3 120,00	3 120,00	312,00	2 808,00	312,00		28188-6811
114	Aspirateur pour le château	201402	30/04/2014	10	741,60	741,60	74,16	667,44	74,16		28188-6811
117	illustration couleurs pour conte de noel	201405	02/12/2014	10	2 000,00	2 000,00	200,00	1 800,00	200,00		28188-6811
118	réalisation de kakemono	2014010	23/12/2014	10	2 938,80	2 938,80	293,88	2 644,92	293,88		28188-6811
Sous total Compte Amt : 28188-6811					**-49 439,59**	**13 208,82**	**2 332,48**	**10 876,34**	**102 930,59**	**0,00**	
Total Global					**33 934,41**	**74 877,23**	**15 349,78**	**59 527,45**	**238 419,16**	**0,00**	

Ville de FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-032

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La Ville de FALAISE est compétente pour assurer le service d'assainissement. Elle a pour cela recours à un délégataire de service public, la SAUR, par le biais d'un contrat d'affermage. Le mode de gestion déléguée oblige à gérer financièrement le service sous la forme d'un budget annexe, à savoir une régie dotée de la seule autonomie financière assujettie à la TVA.

Le budget annexe de l'ASSAINISSEMENT retrace ainsi les opérations patrimoniales et les opérations financières effectuées par le fermier. Son exécution, en 2014, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3.936 € en comparaison à 2013.

Les recettes, quant à elles, sont en forte diminution (- 211.439 €) compte tenu de la constatation, en 2013, du rattrapage de la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau de 2008 à 2011 (145.011 €) et du retard de versement de la prime 2013, exécutée en 2015 et non 2014 (51.689 €). De même, le versement de la subvention au titre de la qualité d'exploitation 2013, de 10.628 €, est reporté en 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Analyse des micropolluants	2.605,17 €	Contrat d'affermage avec la SAUR (+ 1,3 % par rapport à 2014)	57.728,09 €
Honoraires pour le suivi et la surveillance de l'épandage des boues	6.263,31 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (solde 2009, 2010 et 2011)	4.645,00 €
Plan topographique (passage du Centre et Commerce, rue de la Pelleterie et du 9ème Arrondissement de Paris)	1.875,00 €	Amortissement des subventions	26.583,84 €
Insertion pour annonces « étude de l'assainissement sur le territoire de Falaise »	165,06 €		
Dotations aux amortissements	95.876,01 €		
TOTAL DF	**106.784,55 €**	**TOTAL RF**	**88.956,93 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **– 17.827,62 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (10.497,68 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **déficit de 7.329,94 €.**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2014 a été consacrée à la réalisation d'une étude par le cabinet SIBEO englobant l'opération des problématiques liées à l'assainissement qui connaîtra une exécution budgétaire dès 2015.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	26.583,84 €	Dotations aux amortissements	95.876,01 €
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	17.128,79 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	214.668,04 €
TOTAL DI	**43.712,63 €**	**TOTAL RI**	**310.544,05 €**

Le résultat d'Investissement 2014 est de **266.831,42 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (-214.668,04 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* présente une **capacité de financement de 52.163,38 €.**

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 7.329,94 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 52.163,38 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ASSAINISSEMENT »

ACCEPTE
le report du déficit de fonctionnement de 7.329,94 € et de l'excédent d'investissement de 52.163,38 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-033

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe de l'Assainissement s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **544.908,44 €** dont :

- 209.530,00 € en Section de Fonctionnement,
- 335.378,44 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une augmentation de 2.031 € par rapport à l'an passé.

Les recettes, quant à elles, augmentent de 120.573 € afin d'enregistrer le rattrapage 2014 des subventions de l'Agence de l'Eau et les primes annuelles 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Frais de dératisation et de géomètre	3.000,00 €	Contrat d'affermage avec la SAUR	55.000,00 €
Honoraires pour le suivi et la surveillance de l'épandage des boues	10.000,00 €	Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau (2013 & 2014)	106.689,00 €
Régularisation TVA	10,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (2013 & 2014)	21.256,00 €
Dépenses imprévues	975,00 €	Amortissement des subventions	26.585,00 €
Dotations aux amortissements	95.806,00 €		
Virement à la section d'investissement	92.409,06 €		
Déficit de fonctionnement reporté	7.329,94 €		
TOTAL DF	**209.530,00 €**	**TOTAL RF**	**209.530,00 €**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etude assainissement collectif	50.000,00 €	Subvention de l'Agence de l'eau (étude, zonage et travaux assainissement collectif)	95.000,00 €
Zonage d'assainissement collectif	30.000,00 €	Dotations aux amortissements	95.806,00 €
Travaux sur patrimoine	50.000,00 €	Excédent d'investissement reporté	52.163,38 €
Travaux de mise en séparatif du réseau rue de la Pelleterie	100.000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	92.409,06 €
Divers (pour l'équilibre du budget)	69.723,44 €		
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	9.070,00 €		
Amortissement des subventions	26.585,00 €		
TOTAL DI	**335.378,44 €**	**TOTAL RI**	**335.378,44 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

PAR 22 VOIX POUR & 6 ABSTENTIONS
(sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**281311-6811**										
4	Logement gardien	B1	31/12/1961	99	15 244,90	7 003,66	153,99	6 849,67	8 395,23		281311-6811
5	Extension station	B12	31/12/2004	60	10 766,33	8 972,80	179,44	8 793,36	1 972,97		281311-6811
7	Station d'épuration	B3	31/12/1962	60	33 926,16	17 626,13	565,44	17 060,69	16 865,47		281311-6811
8	Bâtiment station d'épuration	B4	31/12/1989	60	445 271,11	276 069,14	7 421,19	268 647,95	176 623,16		281311-6811
9	Station d'épuration - Equipement	B5	31/12/1989	60	1 332 648,26	584 476,61	22 210,80	562 265,81	770 382,45		281311-6811
10	Extension station d'épuration	B7	31/12/2003	60	304 357,41	253 630,07	5 072,62	248 557,45	55 799,96		281311-6811
11	Travaux de voirie à la station	TRX17	31/12/2005	60	5 300,64	4 506,26	88,34	4 417,92	882,72		281311-6811
12	Sécurité passerelle - bassin station	TRX20	31/12/2006	60	3 876,00	3 358,50	64,60	3 293,90	582,10		281311-6811
13	Annonces aménagement station	TRX5	31/12/2003	1	258,71	216,54	4,31	212,23	46,48		281311-6811
14	Extension station	TRX9	31/12/2003	60	221 013,11	177 600,57	3 683,55	173 917,02	47 096,09		281311-6811
Sous total Compte Amt : 281311-6811					**2 372 662,63**	**1 333 460,28**	**39 444,28**	**1 294 016,00**	**1 078 646,63**	**0,00**	
Compte Amt	**281531-6811**										
71	Travaux château d'eau	1	31/12/2008	60	394 725,12	367 502,72	6 805,60	360 697,12	34 028,00		281531-6811
Sous total Compte Amt : 281531-6811					**394 725,12**	**367 502,72**	**6 805,60**	**360 697,12**	**34 028,00**	**0,00**	
Compte Amt	**281532-6811**										
15	Réseau	R1	31/12/1990	60	113 779,62	70 662,85	1 896,33	68 766,52	45 013,10		281532-6811
16	Dégraisseur station	R10	31/12/1999	60	30 489,80	23 361,29	508,16	22 853,13	7 636,67		281532-6811
17	Annonces rénovation réseau	R11	31/12/1999	1	122,50	92,22	2,04	90,18	32,32		281532-6811
18	Réseau Avenue d'Hastings	R12	31/12/2000	60	10 839,44	8 494,02	180,66	8 313,36	2 526,08		281532-6811
19	Réseau La Couture du Grain	R13	31/12/2000	60	44 733,64	35 069,21	745,56	34 323,65	10 409,99		281532-6811
20	Réseau	R14	31/12/2002	60	43 900,74	35 112,74	732,00	34 380,74	9 520,00		281532-6811
21	Réseau	R2	31/12/1991	60	111 500,72	73 251,56	1 858,00	71 393,56	40 107,16		281532-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
22	Réseau	R3	31/12/1992	60	1 007 282,17	345 026,35	16 788,04	328 238,31	679 043,86		281532-6811
23	Réseau Fleurière et Fontaine	R4	31/12/1994	60	145 279,13	96 939,67	2 421,32	94 518,35	50 760,78		281532-6811
24	Zone nord	R5	31/12/1995	60	341 802,91	239 410,25	5 696,72	233 713,53	108 089,38		281532-6811
25	Lotissement La Couture du Grain	R6	31/12/1995	60	181 769,79	127 245,28	3 029,50	124 215,78	57 554,01		281532-6811
26	Stockage des boues	R7	31/12/1996	60	774,44	557,94	12,91	545,03	229,41		281532-6811
27	Logements sociaux	R8	31/12/1996	60	7 269,20	5 210,21	121,15	5 089,06	2 180,14		281532-6811
28	Rénovation réseau	R9	31/12/1999	60	18 934,20	14 516,07	315,57	14 200,50	4 733,70		281532-6811
29	Travaux d'épandage des boues	TRX1	31/12/2004	60	8 641,59	7 201,38	144,03	7 057,35	1 584,24		281532-6811
30	Epandage des boues	TRX10	31/12/2004	60	31 589,64	26 326,21	526,49	25 799,72	5 789,92		281532-6811
31	Réseau jonction piscine	TRX13	31/12/2004	60	16 613,57	13 844,34	276,89	13 567,45	3 046,12		281532-6811
69	Rénovation réseaux	TRX14	31/12/2004	1	305,02				305,02		281532-6811
32	Travaux réseaux 2005	TRX18	31/12/2005	60	68 142,51	57 920,54	1 135,71	56 784,83	11 357,68		281532-6811
33	Travaux entretien réseau	TRX2	31/12/2004	1	100,74	82,98	1,68	81,30	19,44		281532-6811
34	Trx extension et rénovation réseaux 2006	TRX21	31/12/2006	60	13 586,73	11 774,83	226,45	11 548,38	2 038,35		281532-6811
35	Trx aire de stockage des boues	TRX3	31/12/2002	60	169 357,29	137 658,95	2 822,62	134 836,33	34 520,96		281532-6811
36	Annonces JO entretien réseau	TRX4	31/12/2002	1	108,32	85,65	1,81	83,84	24,48		281532-6811
37	Etudes rejet boues	TRX6	31/12/2004	60	6 707,76	5 589,16	111,80	5 477,36	1 230,40		281532-6811
38	Pose réseau	TRX7	31/12/2002	60	13 346,14	10 679,06	222,44	10 456,62	2 889,52		281532-6811
39	Aire de stockage des boues	TRX8	31/12/2002	60	15 592,63	12 399,77	259,88	12 139,89	3 452,74		281532-6811
72	Travaux réseaux 2008	2	31/12/2008	60	2 211,49	2 059,01	38,12	2 020,89	190,60		281532-6811
83	Réseaux assainissement	022009Abis	01/01/2011	60	102 486,46	97 362,13	1 708,11	95 654,02	6 832,44		281532-6811
75	Réseaux eau et assainissement 2008-2010	032010A	29/03/2010	60	220 787,37	209 748,00	3 679,79	206 068,21	14 719,16		281532-6811
76	Branchement assainissement 15 R Pavillon	042010A	29/07/2010	60	2 710,54	2 575,00	45,18	2 529,82	180,72		281532-6811
84	Installation vidange chemin des Oliviers	052010A	01/01/2011	60	2 150,39	2 042,87	35,84	2 007,03	143,36		281532-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
78	Réseaux eau et assainissement 2011-2013	201101	10/12/2010	40	293 434,37			293 434,37			281532-6811
Sous total Compte Amt : 281532-6811					**3 026 350,86**	**1 672 299,54**	**45 544,80**	**1 920 189,11**	**1 106 161,75**	**0,00**	
Compte Amt	**281562-6811**										
40	Matériel station	M1	31/12/2000	7	1 009,79				1 009,79		281562-6811
41	Machine à écrire IBM	M2	31/12/2000	7	988,64				988,64		281562-6811
42	Matériel de bureau	M3	31/12/2000	7	930,96				930,96		281562-6811
43	Matériel de bureau	M4	31/12/2000	7	537,71				537,71		281562-6811
44	Matériel de bureau	M5	31/12/2000	7	2 680,97				2 680,97		281562-6811
45	Matériel de bureau	M6	31/12/2000	1	239,57				239,57		281562-6811
46	Matériel de bureau	M7	31/12/2000	7	760,21				760,21		281562-6811
47	Plaques d'égoût	M8	31/12/2000	7	2 290,79				2 290,79		281562-6811
48	Tampons égoût	M9	31/12/2000	7	2 022,51				2 022,51		281562-6811
81	Plan topographique Côte St Laurent	012009A	01/01/2011	7	1 179,00	516,51	129,13	387,38	791,62		281562-6811
73	Armoires du poste des Roches	012010A	03/03/2010	7	4 060,00	2 320,00	580,00	1 740,00	2 320,00		281562-6811
74	Télésurveillance du poste du forum	022010A	03/03/2010	7	4 330,00	2 474,29	618,57	1 855,72	2 474,28		281562-6811
82	Débitmètre station d'épuration	032009A	01/01/2011	7	17 400,00	8 513,85	2 195,72	6 318,13	11 081,87		281562-6811
Sous total Compte Amt : 281562-6811					**38 430,15**	**13 824,65**	**3 523,42**	**10 301,23**	**28 128,92**	**0,00**	
Compte Amt	**28157-6811**										
79	Clôture station épuration	072010A	01/01/2011	20	9 632,78	8 187,86	481,64	7 706,22	1 926,56		28157-6811
Sous total Compte Amt : 28157-6811					**9 632,78**	**8 187,86**	**481,64**	**7 706,22**	**1 926,56**	**0,00**	
Compte Amt	**28182-6811**										
49	Remorque cureuse	MT1	31/12/1981	5	19 507,12				19 507,12		28182-6811
50	Benne monocoque Brimont	MT3	31/12/1997	10	9 543,31				9 543,31		28182-6811
51	Tracteur Renault	MT4	31/12/1997	11	32 014,29				32 014,29		28182-6811

24/04/2015	ETAT DE L'ACTIF	4 / 4

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Sous total Compte Amt : 28182-6811					**61 064,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 064,72**	**0,00**	
Compte Amt	**-**										
60	Bien mis à dispo du fermier	MAD1	31/12/2005	1	301 669,10						-
3	Terrain station d'épuration	T1	31/12/1992	1	20 980,93	20 980,93		20 980,93			-
68	Diagnostic assainissement	TRX11	31/12/2003	1	51 579,60	51 579,60		51 579,60			-
70	Diagnostic réseau	TRX15	31/12/2005	1	9 959,97	9 959,97		9 959,97			-
80	Télésurveillance poste St Laurent	201102	21/03/2011	20	5 380,00	5 380,00		5 380,00			-
85	rénovation et extension des réseaux eau	201103	01/01/2011	1	98 346,27	98 346,27		98 346,27			-
89	Extension des réseaux 2013	201301	06/09/2013		1 268,89	1 268,89		1 268,89			-
Sous total Compte Amt : -					**489 184,76**	**187 515,66**	**0,00**	**187 515,66**	**0,00**	**0,00**	
Total Global					**6 392 051,02**	**3 582 790,71**	**95 799,74**	**3 780 425,34**	**2 309 956,58**	**0,00**	

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-034

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La commune a pour mission d'assurer la production et la distribution d'eau potable aux abonnés du service. Elle exerce elle-même la distribution et a confié la production du service, par le biais d'un contrat d'affermage, à un délégataire, la SAUR. En parallèle, elle achète la quasi-totalité de son eau au Syndicat de Production d'Eau Potable Sud Calvados (SPEP) et, marginalement, au Syndicat du Bocage Falaisien.

Le budget annexe du « SERVICE DES EAUX » répond aux mêmes obligations que le budget annexe « ASSAINISSEMENT » (gestion déléguée par contrat d'affermage, assujettissement TVA, financement du service par une redevance payée par l'usager).

L'exécution du budget-annexe de l'EAU, en 2014, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 2.584 € en comparaison à 2013.

Les recettes, quant à elles, sont en hausse de 63.511 € compte tenu de la reprise de provision liée au trop-perçu de la redevance de pollution domestique par l'Agence de l'eau (93.168 €), atténuée par la baisse de la vente d'eau aux abonnés (-27.535 €) du fait de la baisse de la consommation par les industriels, notamment.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados (+ 973 € par rapport à 2013)	70.875,62 €	Vente d'eau aux abonnés (-27.535 €)	222.986,46 €
Règlement de la quatrième (dernière) annuité du trop-perçu de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau	46.584,00 €	Remboursement de frais de contrôle par la SAUR	2.291,61 €
Taxe foncière 2014	1.323,55 €	Remboursement de taxe foncière 2014 par la SAUR	1.323,55 €
Dotations aux amortissements	93.238,47 €	Amortissement des subventions	567,20 €
		Reprise provision du trop-perçu de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau	93.168,00 €
TOTAL DF	**212.021,64 €**	**TOTAL RF**	**320.336,82 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **108.315,18 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (217.857,18 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 326.172,36 €.**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	567,20 €	Dotations aux amortissements	93.238,47 €
Installation de compteurs neufs et branchements d'eau potable	2.743,20 €		
Réfection de clôture suite à la démolition du château d'eau	5.764,00 €		
Etude de l'alimentation en eau de la zone Expansia	7.500,00 €		
Alimentation en eau à l'Aérodrome	5.869,00 €		
TOTAL DI	**22.443,40 €**	**TOTAL RI**	**93.238,47 €**

Le résultat d'Investissement 2014 est de **70.795,07 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (305.054,15 €), et les restes à réaliser de dépenses (17.436 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* dégage une **capacité de financement de 358.413,22 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 326.172,36 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 375.849,22 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « SERVICE DES EAUX » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 326.172,36 € et de l'excédent d'investissement de 375.849,22 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-035

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « Service des Eaux » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **1.539.651,94 €** dont :

- 542.240,36 € en Section de Fonctionnement,
- 997.411,58 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une baisse de 41.523 € par rapport à l'an passé, en grande partie du fait du remboursement à l'Agence de l'Eau, en 2014, de la dernière annuité du trop-perçu de la redevance de pollution domestique.

Les recettes, quant à elles, diminuent de 104.169 €, compte tenu de la reprise de provision en 2014 (93.168 €) et de la prévision à la baisse des recettes liées à la vente d'eau aux abonnés (-12.986 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados	72.000,00 €	Vente d'eau aux abonnés	210.000,00 €
Achat de petit équipement et honoraires	3.400,00 €	Produits divers dont le remboursement par la SAUR des frais de contrôle (4.000 €) et des taxes foncières (1.500 €)	5.500,00 €
Taxe foncière 2015	1.500,00 €		
Régularisation TVA	10,00 €		
Dépenses imprévues	5.768,00 €	Amortissement des subventions	568,00 €
Dotations aux amortissements	93.589,00 €	Excédent d'exploitation 2014 reporté	326.172,36 €
Virement à la section d'investissement	365.973,36 €		
TOTAL DF	**542.240,36 €**	**TOTAL RF**	**542.240,36 €**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Installation de compteurs neufs et branchements d'eau potable	5.506,00 €		
Renouvellement conduite AEP rue Victor Hugo - Report	16.930,00 €		
Travaux de rénovation et d'extension de réseaux : doublement de la canalisation principale d'alimentation en eau de la Ville afin de sécuriser le réseau et permettre l'alimentation de la zone EXPANSIA dans de bonnes conditions	450.000,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau (renforcement des réseaux)	162.000,00 €
Renforcement et sécurisation du réseau en centre-ville	300.000,00 €		
Etude Schéma eau potable	15.000,00 €		
Divers (équilibre du budget)	209.407,58 €		
Amortissement des subventions	568,00 €	Excédent d'investissement 2014 reporté	375.849,22 €
		Virement de la section de fonctionnement	365.973,36 €
		Dotations aux amortissements	93.589,00 €
TOTAL DI	**997.411,58 €**	**TOTAL RI**	**997.411,58 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

PAR 22 VOIX POUR & 6 ABSTENTIONS
(sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**28128-6811**										
5	Entretien terrain Miette (Crécy)	T4	31/12/2004	20	5 076,62	4 822,62	254,00	4 568,62	508,00		28128-6811
Sous total Compte Amt : 28128-6811					**5 076,62**	**4 822,62**	**254,00**	**4 568,62**	**508,00**	**0,00**	
Compte Amt	**281311-6811**										
6	Installations électro mécaniques	B1	31/12/1982	20	3 048,98				3 048,98		281311-6811
7	Télésurveillance	B10	31/12/1986	99	9 045,29	6 516,41	91,37	6 425,04	2 620,25		281311-6811
8	Station d'épuration	B11	31/12/1988	99	13 803,21	10 109,13	139,43	9 969,70	3 833,51		281311-6811
9	Installations Château d'eau	B2	31/12/1956	20	13 266,58				13 266,58		281311-6811
10	Installations Captage de Miette	B3	31/12/1962	20	8 537,14				8 537,14		281311-6811
11	Captage de Miette	B4	31/12/1952	99	70 126,55	25 904,83	708,35	25 196,48	44 930,07		281311-6811
12	Château d'eau	B5	31/12/1956	99	50 917,97	20 846,10	514,32	20 331,78	30 586,19		281311-6811
13	Captage Auberge Mollet	B6	31/12/1962	99	16 540,72	7 765,03	167,08	7 597,95	8 942,77		281311-6811
14	Station de Beaumais Cantepie	B7	31/12/1974	99	48 192,99	32 795,01	486,80	32 308,21	15 884,78		281311-6811
15	Installations Bâtiments Cartoucherie	B8	31/12/1981	99	10 713,98	7 535,85	108,22	7 427,63	3 286,35		281311-6811
16	Station Croix Guérin	B9	31/12/1985	99	29 128,69	20 671,21	294,23	20 376,98	8 751,71		281311-6811
Sous total Compte Amt : 281311-6811					**273 322,10**	**132 143,57**	**2 509,80**	**129 633,77**	**143 688,33**	**0,00**	
Compte Amt	**281531-6811**										
17	Réseau d'eau	R1	31/12/1962	40	49 359,79				49 359,79		281531-6811
18	Réservoir de Crépy	R10	31/12/1996	40	9 718,32	5 345,12	242,96	5 102,16	4 616,16		281531-6811
19	Rue du Camp Ferme	R11	31/12/1997	40	111 148,80	63 910,56	2 778,72	61 131,84	50 016,96		281531-6811
20	Rue du Camp Ferme	R12	31/12/1999	40	1 556,08	495,72	38,90	456,82	1 099,26		281531-6811
21	Réservoir de la Cartoucherie	R13	31/12/1999	1	128,33	80,25	3,21	77,04	51,29		281531-6811
22	Avenue d'Hastings et desserte Gendarme	R14	31/12/1999	40	19 058,63	11 911,75	476,47	11 435,28	7 623,35		281531-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
23	Avenue d'Hastings / SARC	R15	31/12/2000	40	36 978,39	24 035,96	924,46	23 111,50	13 866,89		281531-6811
24	La Couture au Grain	R16	31/12/2000	40	16 572,52	10 772,06	414,31	10 357,75	6 214,77		281531-6811
25	Travaux d'alimentation Champion	R17	31/12/2000	40	36 653,70	23 824,84	916,34	22 908,50	13 745,20		281531-6811
26	Réseau	R2	31/12/1998	40	8 252,21	2 896,62	206,31	2 690,31	5 561,90		281531-6811
27	Travaux réseaux 2006	R2006	31/12/2006	40	118 804,82	94 951,86	2 970,12	91 981,74	26 823,08		281531-6811
28	Réseau	R3	31/12/1989	40	1 548 525,81	309 764,76	38 713,15	271 051,61	1 277 474,20		281531-6811
29	Zone Sud	R4	31/12/1995	40	8 723,71	4 579,89	218,09	4 361,80	4 361,91		281531-6811
30	Réseau	R5	31/12/1990	40	207 894,92	85 142,43	5 197,37	79 945,06	127 949,86		281531-6811
31	Zone Nord RN158	R6	31/12/1992	40	172 636,45	87 061,81	4 315,91	82 745,90	89 890,55		281531-6811
32	Réseau	R7	31/12/1993	40	215 422,90	106 432,05	5 385,57	101 046,48	114 376,42		281531-6811
33	Lotissement du Griffon	R8	31/12/1995	40	13 835,67	7 377,36	345,89	7 031,47	6 804,20		281531-6811
34	Logements sociaux	R9	31/12/1996	40	1 286,76	710,73	32,17	678,56	608,20		281531-6811
35	Réseau Rue Choron	TRX1	31/12/2001	40	10 797,08	7 287,57	269,93	7 017,64	3 779,44		281531-6811
36	Travaux réseau	TRX10	31/12/2003	1	121,79	88,51	3,04	85,47	36,32		281531-6811
37	Travaux réseau	TRX11	31/12/2003	40	794,01	575,06	19,85	555,21	238,80		281531-6811
38	Travaux réseau	TRX12	31/12/2003	40	85 347,03	62 479,27	2 133,68	60 345,59	25 001,44		281531-6811
39	Travaux réseau	TRX13	31/12/2004	40	18 949,11	14 211,00	473,73	13 737,27	5 211,84		281531-6811
40	Travaux réseaux	TRX14	31/12/2004	40	4 300,32	3 223,75	107,51	3 116,24	1 184,08		281531-6811
41	Travaux réseaux	TRX15	31/12/2004	40	3 388,20	2 540,23	84,71	2 455,52	932,68		281531-6811
42	Travaux réseaux	TRX17	31/12/2004	40	31 050,22	23 288,40	776,26	22 512,14	8 538,08		281531-6811
70	Annonces marché réseaux	TRX18	09/07/2012	40	182,87	173,73	4,57	169,16	13,71		281531-6811
71	Annonces marché réseaux	TRX19	09/07/2012	40	122,15	116,05	3,05	113,00	9,15		281531-6811
43	Réseau Avenue d'Hastings	TRX2	31/12/2001	40	15 190,18	10 251,93	379,75	9 872,18	5 318,00		281531-6811
44	Travaux protection source Muette	TRX20	31/12/2005	40	4 276,00	3 313,70	106,90	3 206,80	1 069,20		281531-6811

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
45	Extension Rue C. d'Olivet	TRX21	31/12/2005	40	2 944,76	2 281,42	73,62	2 207,80	736,96		281531-6811
46	Solde travaux Rue Gambetta	TRX22	31/12/2005	40	41 728,35	32 339,88	1 043,21	31 296,67	10 431,68		281531-6811
47	Branchement eau Val d'Ante	TRX23	31/12/2005	1	350,00	270,75	8,75	262,00	88,00		281531-6811
48	Divers branchements	TRX24	31/12/2005	40	10 319,08	7 997,22	257,98	7 739,24	2 579,84		281531-6811
49	Branchement plomb Rue Montchrétien	TRX25	31/12/2005	40	980,13	760,63	24,50	736,13	244,00		281531-6811
50	Trx protection canal. - destruction HLM	TRX26	31/12/2005	40	1 366,00	1 058,95	34,15	1 024,80	341,20		281531-6811
76	Dossier voirie - Frais d'impression	TRX28	09/07/2012	40	2 761,58	2 623,50	69,04	2 554,46	207,12		281531-6811
51	Annonces travaux réseau	TRX3	31/12/2001	1	134,58	93,06	3,36	89,70	44,88		281531-6811
52	Annonces travaux réseaux au JO	TRX4	31/12/2001	1	108,32	75,35	2,71	72,64	35,68		281531-6811
53	Travaux réseau	TRX5	31/12/2003	40	99 721,12	69 804,91	2 493,03	67 311,88	32 409,24		281531-6811
54	Travaux réseau	TRX6	31/12/2003	40	32 775,84	23 760,04	819,40	22 940,64	9 835,20		281531-6811
55	Travaux réseau	TRX7	31/12/2003	40	13 654,74	9 901,15	341,37	9 559,78	4 094,96		281531-6811
56	Travaux réseau	TRX8	31/12/2003	40	22 394,10	16 235,15	559,85	15 675,30	6 718,80		281531-6811
57	Travaux réseau	TRX9	31/12/2003	1	418,96	305,67	10,47	295,20	123,76		281531-6811
104	Extension route de Bretagne	1	31/12/2012	40	43 339,86	41 172,86	1 083,50	40 089,36	3 250,50		281531-6811
102	Extension de réseau	5	31/12/2012	40	153 863,53	146 170,35	3 846,59	142 323,76	11 539,77		281531-6811
105	Branchement eau potable	6	31/12/2012	40	1 042,30	990,18	26,06	964,12	78,18		281531-6811
103	Entretien voiries et trottoirs	7	31/12/2012	40	13 286,08	12 621,78	332,15	12 289,63	996,45		281531-6811
85	Rénovation extension réseaux 2010	042010	31/12/2010	40	81 926,20	79 878,04	2 048,16	77 829,88	4 096,32		281531-6811
Sous total Compte Amt : 281531-6811					**3 274 192,30**	**1 415 183,86**	**80 620,83**	**1 334 563,03**	**1 939 629,27**	**0,00**	
Compte Amt	**28154-6811**										
83	Analyseur de chlore - Cartoucherie	8	09/10/2009	10	6 650,00	5 320,00	665,00	4 655,00	1 995,00		28154-6811
Sous total Compte Amt : 28154-6811					**6 650,00**	**5 320,00**	**665,00**	**4 655,00**	**1 995,00**	**0,00**	
Compte Amt	**281561-6811**										

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
58	Compteurs	M1	31/12/1999	10	10 058,44				10 058,44		281561-6811
60	Compteurs CISE	M3	31/12/1999	1	486,44				486,44		281561-6811
61	Compteurs	M4	31/12/2003	10	906,43				906,43		281561-6811
62	44 compteurs	M5	31/12/2004	10	2 068,97				2 068,97		281561-6811
63	Acquisition compteurs	M6	31/12/2005	10	3 155,85	380,31	380,31		3 155,85		281561-6811
64	Acquisition compteurs	M7	31/12/2005	10	2 382,89	277,15	277,15		2 382,89		281561-6811
65	Pose 1 pompe Mont d'Eraines	M8	31/12/2005	10	1 923,00	216,90	216,90		1 923,00		281561-6811
66	Compteurs 2007	M9	31/12/2007	10	5 340,32	1 612,11	534,03	1 078,08	4 262,24		281561-6811
72	Branchement - 5 rue des Ursulines	TRX27	09/07/2012	40	659,53	626,55	16,49	610,06	49,47		281561-6811
77	Compteurs 2008	2	31/12/2008	10	4 925,05	1 895,86	473,95	1 421,91	3 503,14		281561-6811
78	Compteurs 2009	3	03/03/2010	10	972,80	681,80	97,00	584,80	388,00		281561-6811
108	Achats de compteurs 1er semestre 2009	10	31/12/2012	10	5 896,50	4 717,20	555,92	4 161,28	1 735,22		281561-6811
87	Branchement eau potable resto du coeur	062010	06/12/2010	20	1 005,94	855,04	50,30	804,74	201,20		281561-6811
88	Branchement plomb 1 rue Notre Dame	072010	06/12/2010	20	3 550,37	3 017,81	177,52	2 840,29	710,08		281561-6811
89	Branchements plomb 20 R Trinité	082010	06/12/2010	20	2 032,65	1 727,76	101,63	1 626,13	406,52		281561-6811
90	Déplacement poteau incendie R Brette	092010	06/12/2010	20	3 066,85	2 606,83	153,34	2 453,49	613,36		281561-6811
92	Compteurs 2010	112010	23/12/2010	10	4 303,33	3 012,34	430,33	2 582,01	1 721,32		281561-6811
93	Branchement plombs 2011	201101	12/10/2011	10	17 615,02	12 329,02	1 762,00	10 567,02	7 048,00		281561-6811
94	Compteurs 2011	201102	12/10/2011	10	1 679,15	1 175,15	168,00	1 007,15	672,00		281561-6811
97	Branchement plomb	201201	21/02/2012	20	20 864,62	19 821,39	1 043,23	18 778,16	2 086,46		281561-6811
98	Poteau incendie - Rue Beauclair	201202	21/02/2012	20	2 305,00	2 074,50	115,25	1 959,25	345,75		281561-6811
99	compteurs 2012	201203	19/03/2012	10	4 474,04	4 026,64	447,40	3 579,24	894,80		281561-6811
100	Cloropack sur le site du forage d'eau P.	201204	19/03/2012	10	5 840,00	5 256,00	584,00	4 672,00	1 168,00		281561-6811
101	Renouvellement canalisation 2012	201205	03/12/2012	10	9 968,67	8 971,80	996,87	7 974,93	1 993,74		281561-6811

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
109	Compteurs neuf 2013	201302	01/01/2013	10	2 384,27	2 384,27	238,43	2 145,84	238,43		281561-6811
110	Compteurs d'eau 2014	201402	28/02/2014	10	2 743,20	2 743,20	274,32	2 468,88	274,32		281561-6811
Sous total Compte Amt : 281561-6811					**120 609,33**	**80 409,63**	**9 094,37**	**71 315,26**	**49 294,07**	**0,00**	
Compte Amt	**28157-6811**										
95	armoire électrique du réservoir de la Cr	201103	20/10/2011	10	4 450,00	3 560,00	445,00	3 115,00	1 335,00		28157-6811
Sous total Compte Amt : 28157-6811					**4 450,00**	**3 560,00**	**445,00**	**3 115,00**	**1 335,00**	**0,00**	
Total Global					**3 684 300,35**	**1 641 439,68**	**93 589,00**	**1 547 850,68**	**2 136 449,67**	**0,00**	

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-036

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Le service est financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville.

En 2014, le nombre de nuitées a augmenté due à l'attractivité du territoire en cette année de commémoration.

Le Compte Administratif 2014 du Budget-annexe du CAMPING présente les résultats suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont quasi constantes, en comparaison à 2013 (-212 €).

Les recettes, quant à elles, sont en hausse de 15.329 € compte tenu notamment du produit des locations (+7.401 €) et de la subvention versée par le budget principal (+ 7.993 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation (+ 2.044 € par rapport au CA 2013, due à la création d'un site de réservations en ligne - 1.907 €)	16.288,90 €	Produit des locations	43.949,20 €
Dépenses de personnel (- 2.006 € compte tenu de la baisse des heures effectuées par le personnel saisonnier)	46.663,70 €	Subvention d'équilibre de la Ville	36.372,00 €
Dotations aux amortissements	3.258,89 €		
TOTAL DF	**66.211,49 €**	**TOTAL RF**	**80.321,20 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **14.109,71 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (-2.339,55 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 11.770,16 €.**

Sur l'exercice 2015 et compte tenu de cet excédent la subvention d'équilibre du budget principal sera logiquement diminuée.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
-	-	Dotations aux amortissements	3.258,89 €
TOTAL DI	**0 €**	**TOTAL RI**	**3.258,89 €**

Le résultat d'Investissement 2014 est de **3.258,89 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (7.848,85 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* laisse apparaître un **excédent de 11.107,74 €.**

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 11.770,16 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 11.107,74 €.

La Commission Tourisme, réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable sur le Compte Administratif 2014.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « CAMPING » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « CAMPING ».

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 11.770,16 € et de l'excédent d'investissement de 11.107,74 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-037

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « CAMPING » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **96.901,90 €** dont :

- 79.102,16 € en Section de Fonctionnement,
- 17.799,74 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une hausse de 9.161 € par rapport à l'an passé liée aux charges d'exploitation.

Les recettes, quant à elles, diminuent de 12.989 €, compte tenu de la prévision mesurée du produit des locations (-3.949 €) et de l'ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal (-9.040 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : +8.261 € par rapport au CA 2014 du fait des travaux de mise aux normes des installations électriques (2.920 €) et d'une facture d'eau importante suite à une fuite en période de fermeture de la structure. Des capteurs de détection de fuite ont été installés à titre préventif.	24.550,16 €	Produit des locations	40.000,00 €
Dépenses de personnel : +966 €	47.630,00 €	Subvention d'équilibre de la Ville	27.332,00 €
Charges diverses dont 120 € d'admission en non-valeur	230,00 €		
Dotations aux amortissements	2.962,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	11.770,16 €
Virement à la section d'investissement	3.730,00 €		
TOTAL DF	**79.102,16 €**	**TOTAL RF**	**79.102,16 €**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etude stratégique de développement du Camping	13.350,00 €	Excédent d'investissement 2014 reporté	11.107,74 €
Plantations d'arbres	3.000,00 €	Dotations aux amortissements	2.962,00 €
Distributeurs de sacs pour déjections canines	200,00 €	Virement de la section de fonctionnement	3.730,00 €
Autres immobilisations (équilibre du budget)	1.249,74 €		
TOTAL DI	**17.799,74 €**	**TOTAL RI**	**17.799,74 €**

La Commission Tourisme, réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable sur ce Budget Primitif 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « CAMPING ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « CAMPING ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**2805-6811**										
17	Wi fi Camping	M8	15/09/2009	3	1 494.82				1 494.82		2805-6811
Sous total Compte Amt : 2805-6811					**1 494.82**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**1 494.82**	**0.00**	
Compte Amt	**28158-6811**										
1	Tondeuse Wol	M1	13/08/1998	10	1 198.36				1 198.36		28158-6811
2	Table ping pong	M2	15/10/1998	1	492.36				492.36		28158-6811
3	Portique avec 2 balancoires	M3	30/07/1999	10	974.15				974.15		28158-6811
11	Debroussailleuse	M5	16/03/2007	1	434.78				434.78		28158-6811
12	Matériel sécurité incendie	M7	22/05/2008	6	1 185.76				1 185.76		28158-6811
16	Sanitaires	M6	12/06/2007	10	5 538.00	1 846.02	615.33	1 230.69	4 307.31		28158-6811
18	Matériel entretien	M12	02/06/2009	6	1 310.31	5.31	5.31		1 310.31		28158-6811
23	Matériel entretien esp verts	201101C	24/02/2011	6	1 168.89	778.89	195.00	583.89	585.00		28158-6811
Sous total Compte Amt : 28158-6811					**12 302.61**	**2 630.22**	**815.64**	**1 814.58**	**10 488.03**	**0.00**	
Compte Amt	**28183-6811**										
14	1 Ordinateur + pack office	MOB7	28/11/2008	3	775.92				775.92		28183-6811
Sous total Compte Amt : 28183-6811					**775.92**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**775.92**	**0.00**	
Compte Amt	**28184-6811**										
6	Mobilier	MOB 1	09/08/2001	1	241.62				241.62		28184-6811
7	Mobilier (rayonnages, bac, desserte)	MOB4	11/12/2003	15	767.50	205.31	51.17	154.14	613.36		28184-6811
13	2 Armoires	MOB9	22/05/2008	15	474.00	282.00	32.00	250.00	224.00		28184-6811
15	Mobilier accueil	MOB8	28/11/2008	15	836.02	500.02	56.00	444.02	392.00		28184-6811
19	Mobilier accueil	M9	02/06/2009	1	405.00				405.00		28184-6811
20	Mobilier accueil	M10	02/06/2009	15	639.63	424.63	43.00	381.63	258.00		28184-6811

09/03/2015

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
21	Téléviseur LCD Philips	M11	02/06/2009	15	1 366.39	898.15	89.81	808.34	558.05		28184-6811
24	TABLE DE PIQUE NIQUE	201301	01/08/2013	15	788.00	788.00	52.53	735.47	52.53		28184-6811
Sous total Compte Amt : 28184-6811					**5 518.16**	**3 098.11**	**324.51**	**2 773.60**	**2 744.56**	**0.00**	
Compte Amt	**28188-6811**										
4	Fax	MOB 3	30/04/2001	1	304.64				304.64		28188-6811
5	Téléviseur	MOB 2	30/04/2001	1	347.85				347.85		28188-6811
8	Aire collective de jeux (MQ101300-3713S)	MOB5	05/07/2005	10	4 795.00	480.50	480.50		4 795.00		28188-6811
9	Aire collective de jeux	MOB6	13/07/2006	10	5 173.00	1 037.00	517.00	520.00	4 653.00		28188-6811
10	Table de ping-pong	M4	12/06/2007	6	599.00				599.00		28188-6811
22	Lave linge et sèche linge + jetons	201102C	23/05/2011	6	4 339.89	2 169.93	723.32	1 446.61	2 893.28		28188-6811
Sous total Compte Amt : 28188-6811					**15 559.38**	**3 687.43**	**1 720.82**	**1 966.61**	**13 592.77**	**0.00**	
Total Global					**35 650.89**	**9 415.76**	**2 860.97**	**6 554.79**	**29 096.10**	**0.00**	

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-038

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'exécution du Budget-annexe du RESTAURANT SCOLAIRE, en 2014, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre de repas vendus, en 2014, a diminué de 621 par rapport à l'an passé, pour atteindre un total de 40.175.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3.386 €.

Les recettes, quant à elles, ont augmenté de 41.108 €, du fait de la hausse de la subvention d'équilibre du budget principal (+49.178 €), atténuée par la baisse des ventes de repas (-4.942 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (constantes par rapport à 2013)	15.201,80 €	Ventes de repas	117.447,60 €
Denrées alimentaires (-11.141 €)	45.431,71 €	Participation du SIVOM des Trois Communes	21.283,50 €
Charges de personnel (+4.180 €)	225.775,00 €	Subvention du budget principal	136.064,06 €
Régularisation des repas 2013 facturés au SIVOM des Trois Communes	4.088,00 €	Remboursement d'indemnités journalières et d'aides accordées par l'Etat au titre des contrats uniques d'insertion (+776 €)	53.478,02 €
Dotations aux amortissements	8.344,95 €	Valeur des stocks de marchandises au 31 décembre 2014	1.381,27 €
TOTAL DF	**298.841,46 €**	**TOTAL RF**	**329.654,45 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **30.812,99 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (-20.501,46 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 10.311,53 €.**

Sur l'exercice 2015, et compte tenu de cet excédent, la subvention d'équilibre du budget principal sera logiquement diminuée.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de cuisine	674,35 €	Amortissements des immobilisations	8.344,95 €
TOTAL DI	**674,35 €**	**TOTAL RI**	**8.344,95 €**

Le résultat d'Investissement 2014 est de **7.670,60 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (7.447,32 €), et les restes à réaliser de dépenses (4.892 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* dégage une **capacité de financement de 10.225,92 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 10.311,53 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 15.117,92 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE ».

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 10.311,53 € et de l'excédent d'investissement de 15.117,92 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-039

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET PRIMITIF 2015

Le présent budget-annexe du « RESTAURANT SCOLAIRE » s'établit sur la base de 42.800 repas vendus, tout en considérant le projet augmentation de 0,10 € du prix de vente d'un repas à partir de septembre.

Il s'équilibre à hauteur de **341.878,92 €**, soit :

- 318.416,00 € en Fonctionnement,
- 23.462,92 € en Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une hausse de 11.032 € par rapport à l'an passé, principalement liée à l'achat de denrées alimentaires.

Les recettes, quant à elles, diminuent de 21.550 €, du fait de l'ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal (-25.000 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (+1.814 € par rapport au réalisé 2014 pour l'entretien du matériel de cuisine)	16.786,00 €	Vente de repas (+5.552 €)	123.000,00 €
Denrées alimentaires (+9.207 € compte tenu de l'estimation à la hausse de la vente de repas et de l'achat de produits locaux)	55.000,00 €	Participation du SIVOM des Trois Communes (constante par rapport à 2014)	21.300,00 €
Dépenses de personnel (+3.967 €)	229.742,00 €	Subvention du budget général de la Ville	111.065,00 €
Dépenses exceptionnelles (équilibre du budget)	8.543,00 €	Subvention relative aux produits laitiers	357,47 €
		Aides accordées par l'Etat au titre des contrats aidés	51.000,00 €
Dotations aux amortissements	8.345,00 €	Valeur du stock de denrées alimentaires au 31 décembre 2015.	1.382,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté 2014	10.311,53 €
TOTAL DF	**318.416,00 €**	**TOTAL RF**	**318.416,00 €**

II- EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Mobiliers et aménagements	8.700,00 €	Amortissements des immobilisations	8.345,00 €
Tables rondes - Reports	4.892,00 €	Excédent d'investissement reporté	15.117,92 €
Matériel d'entretien	771,00 €		
Divers matériels (équilibre du budget)	9.099,92 €		
TOTAL DF	**23.462,92 €**	**TOTAL RF**	**23.462,92 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe du « RESTAURANT SCOLAIRE ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Edition de l'échéancier

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
28158 - 6811										
2	Equipement de cuisine	20121	01/01/2004	15	7	27 399,16	8 037,58	2 009,40	6 028,18	22 650,47
4	Equipement restaurant scolaire	20123	01/01/2005	15	7	12 785,24	4 261,74	852,35	3 409,39	9 375,85
5	Congélateur coffre	20124	01/01/2006	15	7	1 761,01	704,71	117,45	587,26	1 174,15
6	Meuble chaud type MC21 IA	20125	01/01/2007	15	7	3 325,78	1 552,02	221,72	1 330,30	1 995,48
1	Lave-vaisselle + adoucisseur	M03000004	01/01/2004	15	7	3 772,88	1 007,64	251,53	756,11	3 016,77
				28158 - 6811		**49 044,07**	**15 563,69**	**3 452,45**	**12 111,24**	**38 212,72**
28184 - 6811										
7	Chambre froide + mobilier	20126	01/01/2009	10	10	26 924,43	10 825,31	2 706,32	8 118,99	18 568,58
8	Cantines - Mobilier 2009	20127	01/01/2010	10	10	7 775,38	3 886,70	777,34	3 109,36	4 666,02
				28184 - 6811		**34 699,81**	**14 712,01**	**3 483,66**	**11 228,35**	**23 234,60**
28188 - 6811										
11	Four + éplucheuse + coupe légumes	201210	01/01/2003	15	7	13 634,40	2 730,72	764,53	1 966,19	11 672,05
12	Lave vaisselle	201211	01/01/2009	10	10	3 906,90	1 560,90	391,00	1 169,90	2 737,00
10	Armoire restaurant scolaire	20129	01/01/2002	15	7	1 620,91	216,31	108,12	108,19	1 513,02
13	Matériel de cuisine	201401	01/01/2015	10	10	674,35	674,35	67,44	606,91	67,44
15	Chariots inox	201410	01/01/2015	10	10	770,40	770,40	77,04	693,36	77,04
				28188 - 6811		**20 606,96**	**5 952,68**	**1 408,13**	**4 544,55**	**16 066,55**
					Total	**104 350,84**	**36 228,38**	**8 344,24**	**27 884,14**	**77 513,87**

Nombre de lignes : 12

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-040

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les créations de lotissements à usage d'habitation doivent être gérées en budget-annexe. En effet, il est nécessaire de connaître le coût final de l'opération, cela relève d'une obligation fiscale (assujettissement TVA) et la gestion du service fait l'objet d'une comptabilité particulière des stocks de terrains.

En l'état, le budget annexe du lotissement « LOTISSEMENT LES FIEFFES » retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement de l'éco quartier, situé au sud du Lycée Professionnel de Guibray.

En 2014, les écritures sont des opérations d'ordre purement comptables, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **excédent cumulé de 0,36 €**.

La SECTION D'INVESTISSEMENT, quant à elle, dégage **un besoin de financement de 163.808,66 €**, incluant le déficit 2013 reporté (-163.808,66 €).

Ce besoin de financement sera compensé par les ventes à venir des parcelles du lotissement.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 0,36 € ;
- de reporter le déficit d'investissement de 163.808,66 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES »

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 0,36 € et du déficit d'investissement de 163.808,66 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric HACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-041

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **1.583.064,74 €** dont :

- 709.630,72 € en Section de Fonctionnement,
- 873.434,02 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

En fonctionnement, le montant des travaux d'aménagement et de viabilisation est budgété à hauteur de 545.812,06 €.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2014 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-042

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « CLOS SAINT GEORGES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Compte Administratif 2014 du Budget-annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES » retrace le suivi des travaux de viabilisation du lotissement, situé sur la Venelle Saint-Georges.

Le montant des travaux s'élève à hauteur de 5.291,51 €. Les autres écritures sont des opérations d'ordre purement comptables, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **déficit cumulé de 4.746,59 €**.

La SECTION D'INVESTISSEMENT, quant à elle, dégage un **déficit cumulé de 139.870,40 €.**

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 4.746,59 €.
- de reporter le déficit d'investissement de 139.870,40 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES » ;

ACCEPTE
le report du déficit de fonctionnement de 4.746,59 € et du déficit d'investissement de 139.870,40 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-043

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « CLOS SAINT GEORGES » – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget-annexe du Lotissement « LE CLOS SAINT-GEORGES » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **607.903,38 €**.

Il présente les caractéristiques suivantes :

En fonctionnement, le montant de la deuxième phase de travaux d'aménagement et de viabilisation est budgété à hauteur de 89.392 €.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2014 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-044

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'exploitation des ateliers relais est soumise à TVA, ce qui justifie leur individualisation dans des budgets annexes. Le bâtiment industriel géré au sein du budget « Bâtiment A ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2014	2.438,73 €	Remboursement taxe foncière 2014	2.438,73 €
Régularisation de TVA	0,79 €	Produit de la location	9.276,36 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €		
TOTAL DF	**6.774,68 €**	**TOTAL RF**	**11.715,09 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **4.940,41 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (18.036,10 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 22.976,51 €.**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		Dotations aux amortissements	4.335,16 €
TOTAL DI	**- €**	**TOTAL RI**	**4.335,16 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à **4.335,16 €.** A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 22.976,51 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 4.335,16 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « A ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT A ZH 115 » ;

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 22.976,51 € et de l'excédent d'investissement de 4.335,16 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-044a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-045

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « A ZH 115 » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **218.737,19 €** dont :

- 41.798,51 € en Section de Fonctionnement,
- 176.938,68 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	2.800,00 €	Produit de la location	9.276,00 €
Autres charges (équilibre du budget)	34.648,51 €	Remboursement taxe foncière 2015	2.800,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €		
Amortissement des immobilisations	4.340,00 €	Excédent de fonctionnement 2014 reporté	22.976,51 €
		Amortissement des subventions	6.746,00 €
TOTAL DF	**41.798,51 €**	**TOTAL RF**	**41.798,51 €**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (équilibre du budget)	1.929,16 €		
Amortissement des subventions	6.746,00 €	Amortissement des immobilisations	4.340,00 €
Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €	Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €
		Excédent d'investissement 2014 reporté	4.335,16 €
TOTAL DI	**176.938,68 €**	**TOTAL RI**	**176.938,68 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « A ZH 115 ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-045-DE

APPROUVE
le budget primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT A ZH 115 ».

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

28/04/2015

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**28132-6811**										
1	Ateliers Relais Guibray	1	01/12/2012	50	216 757,80	212 422,64	4 335,16	208 087,48	8 670,32		28132-6811
Sous total Compte Amt : 28132-6811					**216 757,80**	**212 422,64**	**4 335,16**	**208 087,48**	**8 670,32**	**0,00**	
Total Global					**216 757,80**	**212 422,64**	**4 335,16**	**208 087,48**	**8 670,32**	**0,00**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Ville de FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-046

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le bâtiment industriel géré au sein du budget « Bâtiment C ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2014	1.938,06 €	Remboursement taxe foncière 2014	1.938,06 €
Régularisation de TVA	0,98 €	Produit de la location	9.276,36 €
Dotations aux amortissements	3.468,12 €		
TOTAL DF	**5.407,16 €**	**TOTAL RF**	**11.214,42 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **5.807,26 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (19.020,34 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 24.827,60 €.**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		Dotations aux amortissements	3.468,12 €
TOTAL DI	**- €**	**TOTAL RI**	**3.468,12 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à **3.468,12 €.** A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 24.827,60 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 3.468,12 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « C ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT C ZH 115 » ;

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 24.827,60 € et l'excédent d'investissement de 3.468,12 € sur l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-046-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-047

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « C ZH 115 » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **183.552,54 €** dont :

- 42.003,60 € en Section de Fonctionnement,
- 141.548,94 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	2.500,00 €	Remboursement taxe foncière 2015	2.500,00 €
Autres charges (équilibre du budget)	36.023,60 €	Produit de la location	9.276,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €		
Amortissement des immobilisations	3.470,00 €	Amortissement des subventions	2.700,00 €
		Excédent de fonctionnement 2014 reporté	24.827,60 €
TOTAL DF	**42.003,60 €**	**TOTAL RF**	**42.003,60 €**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (équilibre du budget)	1.538,12 €		
Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	134.610,82 €	Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	134.610,82 €
Amortissement des subventions	5.400,00 €	Amortissement des immobilisations	3.470,00 €
		Excédent d'investissement 2014 reporté	3.468,12 €
TOTAL DI	**141.548,94 €**	**TOTAL RI**	**141.548,94 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « C ZH 115 ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-047-DE

APPROUVE
le budget primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT C ZH 115 ».

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

29/04/2015

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**28132-6811**										
1	Atelier relais Guibray	1	01/01/2012	50	173 406,24	169 938,12	3 468,12	166 470,00	6 936,24		28132-6811
Sous total Compte Amt : 28132-6811					**173 406,24**	**169 938,12**	**3 468,12**	**166 470,00**	**6 936,24**	**0,00**	
Total Global					**173 406,24**	**169 938,12**	**3 468,12**	**166 470,00**	**6 936,24**	**0,00**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-048
DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « D ZH 115 » est actuellement occupé par la SAUR.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2014	2.438,73 €	Remboursement taxe foncière 2014	2.438,73 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Régularisation TVA	0,11 €
		Produit de la location	12.150,04 €
TOTAL DF	**6.773,89 €**	**TOTAL RF**	**14.588,88 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **7.814,88 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (42.791,51 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 50.606,39 €.**

I- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		Dotations aux amortissements	4.335,16 €
TOTAL DI	**- €**	**TOTAL RI**	**4.335,16 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à **4.335,16 €.** A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais, feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

II- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 50.606,39 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 4.335,16 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « D ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT D ZH 115 » ;

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 50.606,39 € et de l'excédent d'investissement de 4.335,16 € sur l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-048-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-049

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « D ZH 115 » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **249.295,07 €** dont :

- 72.356,39 € en Section de Fonctionnement,
- 176.938,68 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	2.800,00 €	Produit de la location	12.200,00 €
Autres charges (équilibre du budget)	65.206,39 €	Remboursement taxe Foncière 2015	2.800,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €		
Amortissement des immobilisations	4.340,00 €	Amortissement des subventions	6.750,00 €
		Excédent de fonctionnement 2014 reporté	50.606,39 €
TOTAL DF	**72.356,39 €**	**TOTAL RF**	**72.356,39 €**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (équilibre du budget)	1.925,16 €	Amortissement des immobilisations	4.340,00 €
Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €	Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €
Amortissement des subventions	6.750,00 €	Excédent d'investissement 2014 reporté	4.335,16 €
TOTAL DI	**176.938,68 €**	**TOTAL RI**	**176.938,68 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « D ZH 115 ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le budget primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT D ZH 115 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

29/04/2015

ETAT DE L'ACTIF

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**28132-6811**										
1	Ateliers Relais Guibray	1	01/12/2012	50	216 757,80	212 422,64	4 335,16	208 087,48	8 670,32		28132-6811
Sous total Compte Amt : 28132-6811					**216 757,80**	**212 422,64**	**4 335,16**	**208 087,48**	**8 670,32**	**0,00**	
Total Global					**216 757,80**	**212 422,64**	**4 335,16**	**208 087,48**	**8 670,32**	**0,00**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-050

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe «ZH 29 » est actuellement occupé par l'entreprise MONDIAL DECO.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2014	5.740,30 €	Remboursement taxe foncière 2014	5.740,31 €
Contrat de télésurveillance	423,43 €	Produit de la location et remboursement contrat télésurveillance	18.635,22 €
Dotations aux amortissements	2.672,89 €		
TOTAL DF	**8.836,62 €**	**TOTAL RF**	**24.375,53 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **15.538,91 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (65.399,28 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 80.938,19 €.**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		Dotations aux amortissements	2.672,89 €
TOTAL DI	**- €**	**TOTAL RI**	**2.672,89 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à 2.672,89 **€.** A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 80.938,19 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 2.672,89 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ZH 29 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT ZH 29 » ;

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 80.938,19 € et de l'excédent d'investissement de 2.672,89 € sur l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-050-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)
Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-051
DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 29 » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **216.588,19 €** dont :

- 110.282,19 € en Section de Fonctionnement,
- 106.306,00 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015 et contrat télésurveillance	7.000,00 €	Produit de la location	18.300,00 €
Autres charges (équilibre du budget)	100.597,19 €	Remboursement taxe foncière 2015 et contrat télésurveillance	7.000,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €		
Amortissement des immobilisations	2.675,00 €	Amortissement des subventions	4.044,00 €
		Excédent de fonctionnement 2014 reporté	80.938,19 €
TOTAL DF	**110.282,19 €**	**TOTAL RF**	**110.282,19 €**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (équilibre du budget)	1.303,89 €		
Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	100.958,11 €	Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	100.958,11 €
Amortissement des subventions	4.044,00 €	Amortissement des immobilisations	2.675,00 €
		Excédent d'investissement 2014 reporté	2.672,89 €
TOTAL DI	**106.306,00 €**	**TOTAL RI**	**106.306,00 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 29 ».

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT ZH 29 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-051-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

29/04/2015	ETAT DE L'ACTIF	1 / 1

Etat au : 31/12/2015

Compte d'acquisition

Bien du : 1 *Au :* 99999

N°	Libellé	N° Inventaire	Date	Durée	Montant	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amort.	Cession	Compte Amt
Compte Amt	**28132-6811**										
1	Ateliers Relais Guibray	1	01/12/2012	50	130 054,68	127 453,59	2 601,09	124 852,50	5 202,18		28132-6811
2	Travaux de clôture usine	201001	01/12/2012	50	3 590,00	3 518,20	71,80	3 446,40	143,60		28132-6811
Sous total Compte Amt : 28132-6811					**133 644,68**	**130 971,79**	**2 672,89**	**128 298,90**	**5 345,78**	**0,00**	
Total Global					**133 644,68**	**130 971,79**	**2 672,89**	**128 298,90**	**5 345,78**	**0,00**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-052

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 86 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le budget annexe ZH 86 enregistre les opérations relatives à la location de l'atelier relais à l'entreprise SODIJANTES. Le crédit-bail qui lie la Ville à la société est arrivé à terme le 30 septembre 2013. Il s'agissait, en 2014, de constater la levée de l'option.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Intérêts des emprunts	6,04 €	Produit de la cession	30.474,00 €
Régularisation TVA	2,40 €		
Valeurs comptables des opérations cédées (Ecriture liée à la cession)	500.473,09 €	Différence sur réalisation (Ecriture liée à la cession)	469.999,09 €
TOTAL DF	**500.481,53 €**	**TOTAL RF**	**500.473,09 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **-8,44 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (19.523,41 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 19.514,97 €.**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Capital de la dette	6.662,04 €	Excédent de fonctionnement 2012 capitalisé	26.648,10 €
Différence sur réalisation (Ecriture liée à la cession)	469.999,09 €	Transfert de cession (Ecriture liée à la cession)	500.473,09 €
TOTAL DI	**476.661,13€**	**TOTAL RI**	**527.121,19 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 est de **50.460,06 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (- 26.648,10 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* constate un **excédent de 23.811,96 €.**

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 19.514,97 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 23.811,96 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ZH 86 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE, sur 27 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT ZH 86 » ;

ACCEPTE
le report de l'excédent de fonctionnement de 19.514,97 € et de l'excédent d'investissement de 23.811,96 € sur l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-212402052-20150415-15052-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-053

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 86 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 86 » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES,* à hauteur de **43.326,93 €** dont :

- 19.514,97 € en Section de Fonctionnement,
- 23.811,96 € en Section d'Investissement.

En 2015, il s'agira de reporter les résultats de l'année précédente puis de clôturer le budget annexe « ZH 86 ». Les excédents, de fonctionnement et d'investissement, seront transférés sur le budget principal de la Ville.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 86 » ;
- de procéder à la clôture du budget annexe « ZH 86 » ;
- de transférer les résultats du Compte Administratif 2014 au budget principal de la commune ;
- le cas échéant, de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « ZH 86 » dans le budget principal de la commune.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT ZH 86 ».

PROCEDE
A la clôture du budget annexe « BATIMENT ZH 86 ».

ACCEPTE
De transférer les résultats du Compte Administratif 2014 au budget principal de la commune.

ACCEPTE
le cas échéant, de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « ZH 86 » dans le budget principal de la commune ;

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	605 088,03	683 950,47
	DEPENSES	612 365,36	612 343,67
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	-7 277,33	71 606,80
	RESULTAT REPORTE N-1	-515,16	-7 792,49
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	-7 792,49	63 814,31
INVESTISSEMENT	RECETTES	26 757,72	19 889,32
	DEPENSES	3 615,71	13 373,53
	RESULTAT N	23 142,01	6 515,79
	RESULTAT REPORTE N-1	28 844,52	51 986,53
	RESULTAT CUMULE	51 986,53	58 502,32
	R.A.R. RECETTES	0,00	560,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	12 309,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	51 986,53	46 753,32
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT		
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	-7 792,49	63 814,31

SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT
COMPTE ADMINITRATIF 2014

	Chap	Art	Libellé	CA 2013	CA 2014	Evol. %	Evol. Valeur
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			605 088,03	683 950,47	13%	78 862,44
	70	7062	Visites	258 845,92	305 201,65	18%	46 355,73
	70	7078	Ventes Boutique	93 099,36	124 729,68	34%	31 630,32
	70	7083	Locations diverses	378,00	0,00	-100%	-378,00
	74	7472	Participation Région	1 500,00	1 500,00	0%	0,00
	74	7473	Participation Département	0,00	0,00	0%	0,00
	74	7474	Participation Ville de Falaise	210 000,00	210 000,00	0%	0,00
	75	758	Produits divers	0,91	0,00	-100%	-0,91
	77	778	Autres produits exceptionnels	0,00	820,50	100%	820,50
	013	6037	Stocks au 31 décembre	37 359,04	41 698,64	12%	4 339,60
	013	6419	Remboursement sur rémunerations	3 904,80	0,00	-100%	-3 904,80
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			612 365,36	612 343,67	0%	-21,69
	011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 627,36	258 773,67	2%	6 146,31
	011	602/606	Achats courants (fournitures entretien, administratives)	4 476,52	5 527,59	23%	1 051,07
	011	6037	Stocks boutique au 1er janvier	49 516,47	37 359,04	-25%	-12 157,43
	011	6061	Energie (eau, électricité)	34 384,56	24 323,05	-29%	-10 061,51
	011	6078	Achats de marchandises	43 000,00	65 671,72	53%	22 671,72
	011	613	Locations	11 079,81	9 879,57	-11%	-1 200,24
	011	615	Entretien et réparations	6 676,12	8 673,98	30%	1 997,86
	011	618	Frais divers	3 930,29	4 505,04	15%	574,75
	011	622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	1 838,06	2 875,94	56%	1 037,88
	011	623	Publicité, promotion	90 303,25	93 829,16	4%	3 525,91
	011	6248	Divers	0,00	420,00	100%	420,00
	011	625	Déplacements, missions, réceptions	2 352,51	2 278,92	-3%	-73,59
	011	626	Téléphone, affranchissement	3 198,43	3 279,09	3%	80,66
	011	627	Services bancaires	1 871,34	150,57	-92%	-1 720,77
	012	012	CHARGES DE PERSONNEL	332 978,55	336 270,68	1%	3 292,13
	012	6218	Personnel extérieur	15 575,76	13 391,32	-14%	-2 184,44
	012	633	Impôts et taxes sur rémunération	4 206,94	4 004,25	-5%	-202,69
	012	641	Rémunérations du personnel	213 245,27	219 108,49	3%	5 863,22
	012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	98 935,90	98 847,50	0%	-88,40
	012	6475	Médecine du travail	1 014,68	919,12	-9%	-95,56
	65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,73	0,00	-100%	-1,73
	65	658	Charges diverses de gestion	1,73	0,00	-100%	-1,73
	042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	26 757,72	17 299,32	-35%	-9 458,40
	022	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0%	0,00
	RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			-7 277,33	71 606,80		
	RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			-7 792,49	63 814,31		
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			26 757,72	19 889,32	-26%	-6 868,40
	040	28	Amortissements des immobilisations	26 757,72	17 299,32	-35%	-9 458,40
	10	10222	FCTVA	0,00	2 590,00	100%	2 590,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 615,71	13 373,53	270%	9 757,82
	21	2183	Matériel de bureau et informatique	1 805,49	1 778,40	-2%	-27,09
	21	2184	Mobilier	1 810,22	1 114,73	-38%	-695,49
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 480,40	100%	10 480,40
	RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			23 142,01	6 515,79		
	RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			51 986,53	58 502,32		

SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT
BUDGET PRIMITIF 2015

Art	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014	BP 2015
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**645 029,00**	**683 950,47**	**707 405,31**
7062	Visites	278 000,00	305 201,65	280 000,00
7078	Ventes Boutique	110 000,00	124 729,68	110 000,00
7472	Participation Région (fête des jeux)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7474	Participation Ville de Falaise	210 000,00	210 000,00	210 000,00
778	Autres produits exceptionnels (trophée tourisme 2013)	800,00	820,50	392,00
6419	Remboursements IJ - CPAM	2 000,00	0,00	0,00
6037	Stocks au 31 décembre	42 729,00	41 698,64	41 699,00
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**0,00**	**-**	**63 814,31**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**645 029,00**	**612 343,67**	**707 405,31**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**281 780,00**	**258 773,67**	**296 329,00**
602/606	Achats courants (fournitures entretien, administratives ...)	11 400,00	5 527,59	4 000,00
6037	Stocks au 1er janvier	37 360,00	37 359,04	41 699,00
6061	Energie (Eau, électivité, gaz)	37 000,00	24 323,05	29 000,00
6078	Achats de marchandises	70 000,00	65 671,72	70 000,00
613	Locations (bâtiment d'accueil ...)	9 800,00	9 879,57	9 800,00
615	Entretien et réparations	6 500,00	8 673,98	15 500,00
618	Frais divers	3 700,00	4 505,04	4 700,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	2 920,00	2 875,94	3 300,00
623	Publicité, promotion ...	94 000,00	93 829,16	110 000,00
6248	Transport de restitution Algeco	0,00	420,00	0,00
625	Déplacements, missions et réception	3 500,00	2 278,92	3 500,00
626	Téléphone, affranchissement	3 600,00	3 279,09	3 330,00
627	Services bancaires	2 000,00	150,57	1 500,00
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**338 151,00**	**336 270,68**	**354 510,00**
6218	Personnel extérieur	16 500,00	13 391,32	19 250,00
633	Impôts et taxes sur rémunérations	3 907,00	4 004,25	5 740,00
641	Rémunérations du personnel	217 665,00	219 108,49	221 669,00
645	Charges de sécurité sociale et retraite	99 079,00	98 847,50	106 851,00
6475	Médecine du travail	1 000,00	919,12	1 000,00
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**4,51**	**0,00**	**10,00**
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**0,00**	**0,00**	**41 203,31**
6811	**DOT. AUX AMORT. ET PROV.**	**17 301,00**	**17 299,32**	**15 353,00**
002	**Déficit de fonctionnement reporté**	**7 792,49**		**-**
	RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT		**71 606,80**	**-**
	RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT		**63 814,31**	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**72 448,00**	**19 889,32**	**76 536,32**
10222	FCTVA	3 160,47	2 590,00	2 681,00
28	Amortissements des immobilisations	17 301,00	17 299,32	15 353,00
001	**Excédent investissement reporté**	**51 986,53**		**58 502,32**
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**72 448,00**	**13 373,53**	**76 536,32**
2031	Etude aménagement château	0,00	0,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 300,00	1 778,40	2 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	1 114,73	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles - Numérisation des archives	69 148,00	10 480,40	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles - Report 2014	0,00	0,00	12 309,00
2188	Autres immobilisations corporelles - Equilibre du budget	0,00	0,00	30 727,32
	RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	**-**	**6 515,79**	**-**
	RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	**-**	**58 502,32**	**-**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	300 395,53	88 956,93
	DEPENSES	110 720,81	106 784,55
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	189 674,72	-17 827,62
	RESULTAT REPORTE N-1	35 491,00	10 497,68
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	225 165,72	-7 329,94
INVESTISSEMENT	RECETTES	189 914,04	310 544,05
	DEPENSES	349 148,38	43 712,63
	RESULTAT N	-159 234,34	266 831,42
	RESULTAT REPORTE N-1	-55 433,70	-214 668,04
	RESULTAT CUMULE	-214 668,04	52 163,38
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	-214 668,04	52 163,38
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	214 668,04	
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	10 497,68	-7 329,94

ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES				
	Chap.	Libellé	BUDGET 2014	CA 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	6156 - Maintenance	1 000,00	-	1 000,00
	011	6226 - Honoraires	2 000,00	1 875,00	2 000,00
	011	6228 - Rémunérations intermédiaires - Divers	10 000,00	8 868,48	10 000,00
	011	6237 - Publication	-	165,06	-
	65	658 - Régularisation TVA	10,00	-	10,00
	002	002 - Déficit d'exploitation reporté	-	-	7 329,94
	022	022 - Dépenses imprévues	975,00	-	975,00
	023	023 - Virement à la section d'investissement	47 846,68	-	92 409,06
	042	6811 - Dotations aux amortissements	95 879,00	95 876,01	95 806,00
		Total	**157 710,68**	**106 784,55**	**209 530,00**
INVESTISSEMENT	20	2031 - Zonage d'assainissement collectif	30 000,00	-	30 000,00
	20	2031 - Etude assainissement collectif	50 000,00	-	50 000,00
	23	2315 - Travaux sur patrimoine	0,00	-	50 000,00
	23	2315 - Travaux mise en séparatif rue de la Pelleterie	0,00	-	100 000,00
	23	2315 - Travaux divers (équilibre du budget)	85 011,68	-	69 723,44
	16	167 - Emprunts et dettes	17 129,00	17 128,79	9 070,00
	040	13918 - Amortissement subventions d'équipement	11 875,00	11 874,28	11 875,00
	040	139111 - Amortissement subventions d'équipement	14 710,00	14 709,56	14 710,00
	001	001 - Déficit d'investissement reporté	214 668,04	-	-
		Total	**423 393,72**	**43 712,63**	**335 378,44**
		TOTAL GENERAL	**581 104,40**	**150 497,18**	**544 908,44**

RECETTES				
Chap.	Libellé	BUDGET 2014	CA 2014	B.P. 2015
70	70111 - Ventes d'eau aux abonnés	55 000,00	57 728,09	55 000,00
74	741 - Agence de l'Eau - Prime d'épuration	55 000,00	-	106 689,00
74	748 - Agence de l'Eau - Qualité d'exploitation	10 628,00	4 645,00	21 256,00
002	002 - Excédent d'exploitation reporté	10 497,68	-	-
042	777 - Amortissement Subventions d'équipement	26 585,00	26 583,84	26 585,00
	Total	**157 710,68**	**88 956,93**	**209 530,00**
13	13111 - Subvention Agence de l'eau	65 000,00	-	95 000,00
040	281311 - Dotations aux amortissements	39 445,00	39 444,28	39 445,00
040	281531 - Dotations aux amortissements	6 806,00	6 805,60	6 805,00
040	281532 - Dotations aux amortissements	45 622,00	45 621,07	45 550,00
040	281562 - Dotations aux amortissements	3 524,00	3 523,42	3 524,00
040	28157 - Dotations aux amortissements	482,00	481,64	482,00
001	001 - Excédent d'investissement reporté	-	-	52 163,38
10	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	214 668,04	214 668,04	-
021	021 - Virement de la section de fonctionnement	47 846,68	0,00	92 409,06
	Total	**423 393,72**	**310 544,05**	**335 378,44**
	TOTAL GENERAL	**581 104,40**	**399 500,98**	**544 908,44**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
SERVICE DES EAUX

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	256 826,16	320 336,82
	DEPENSES	214 605,74	212 021,64
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	42 220,42	108 315,18
	RESULTAT REPORTE N-1	175 636,76	217 857,18
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	217 857,18	326 172,36
INVESTISSEMENT	RECETTES	91 279,69	93 238,47
	DEPENSES	233 906,82	22 443,40
	RESULTAT N	-142 627,13	70 795,07
	RESULTAT REPORTE N-1	447 681,28	305 054,15
	RESULTAT CUMULE	305 054,15	375 849,22
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	5 764,00	17 436,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	299 290,15	358 413,22
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT		
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	217 857,18	326 172,36

BUDGET PRIMITIF 2015 - EAU

2015	DEPENSES				
	Chap.	Libellé	Budget 2014	CA 2014	BP 2015
FONCTIONNEMENT	011	605 - Achats d'eau	78 400,00	70 875,62	72 000,00
	011	6063 - Fournitures petits équipements	1 400,00	-	1 400,00
	011	6226 - Honoraires	2 000,00	-	2 000,00
	011	63512 - Taxes foncières	1 500,00	1 323,55	1 500,00
	011	6378 - Redevance pollution domestique	46 584,00	46 584,00	-
	65	658 - Charges diverses de gestion courante	10,00	-	10,00
	022	022 - Dépenses imprévues	9 742,00	-	5 768,00
	042	6811 - Dotations aux amortissements	92 989,00	93 238,47	93 589,00
	023	023 - Virement à la section d'investissement	334 768,18	-	365 973,36
		Total	**567 393,18**	**212 021,64**	**542 240,36**
INVESTISSEMENT	21	21561 - Branchements et compteurs	116 221,33	2 743,20	5 000,00
	21	21561 - Branchements et compteurs - Reports	0,00		506,00
	23	2315 - Travaux renforcement de réseaux - Reports	0,00		16 930,00
	23	2315 - Travaux rénovation et extension de réseaux	450 000,00	7 500,00	450 000,00
	23	2315 - Travaux renforcement de réseaux	10 258,00	5 869,00	0,00
	23	2315 - Travaux de clôture - reports	5 764,00	5 764,00	0,00
	23	2315 - Maillage centre ville	300 000,00		300 000,00
	23	2315 - Schéma eau potable CGCT L2224-7-1	0,00		15 000,00
	23	2315 - Travaux divers (équilibre du budget)			209 407,58
	040	139111 - Amortissement des subventions	568,00	567,20	568,00
		Total	**882 811,33**	**22 443,40**	**997 411,58**
		TOTAL GENERAL	**1 450 204,51**	**234 465,04**	**1 539 651,94**

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget 2014	CA 2014	BP 2015
70	70111 - Ventes d'eau aux abonnés	250 000,00	222 986,46	210 000,00
75	758 - Produits divers de gestion courante	5 800,00	3 615,16	5 500,00
002	002 - Excédent d'exploitation reporté	217 857,18		326 172,36
042	777 - Amortissement des subventions	568,00	467,20	568,00
78	7875 - Reprise provision pour redevance pollution	93 168,00	93 168,00	0,00
	Total	**567 393,18**	**320 236,82**	**542 240,36**
13	13111 - Subvention Agence de l'Eau	150 000,00		162 000,00
001	001 - Excédent d'investissement reporté	305 054,15		375 849,22
021	021 - Virement de la section de fonctionnement	334 514,18		365 973,36
040	281 - Amortissement des biens	93 243,00	93 238,47	93 589,00
	Total	**882 811,33**	**93 238,47**	**997 411,58**
	TOTAL GENERAL	**1 450 204,51**	**413 475,29**	**1 539 651,94**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
CAMPING

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	64 991,98	80 321,20
	DEPENSES	66 423,52	66 211,49
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	-1 431,54	14 109,71
	RESULTAT REPORTE N-1	-908,01	-2 339,55
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	-2 339,55	11 770,16
INVESTISSEMENT	RECETTES	3 434,60	3 258,89
	DEPENSES	788,00	0,00
	RESULTAT N	2 646,60	3 258,89
	RESULTAT REPORTE N-1	5 202,25	7 848,85
	RESULTAT CUMULE	7 848,85	11 107,74
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	7 848,85	11 107,74
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	-2 339,55	11 770,16

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CAMPING

	Chap	Art	Libellé	CA 2013	CA 2014
FONCTIONNEMENT	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**			**64 991,98**	**80 321,20**
	70	70688	Entrées camping	36 547,68	43 949,20
	75	7552	Prise en charge déficit par la Ville	28 379,00	36 372,00
	77	7788	Autres produits exceptionnels	65,30	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			**66 423,52**	**66 211,49**
	011	**011**	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**14 244,29**	**16 288,90**
	011	606	Energie (eau, électricité, carburants)	8 242,27	8 843,49
	011	606	Fournitures non stockées	2 638,92	2 350,31
	011	6135	Locations mobilières	220,29	191,11
	011	615	Entretien et réparations	839,31	879,79
	011	618	Divers	337,40	354,11
	011	6226	Honoraires	0,00	1 907,41
	011	623	Publicité, promotion	392,00	265,00
	011	6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
	011	6262	Frais de télécommunications	1 436,30	1 255,98
	011	627	Services bancaires	6,80	108,70
	011	6358	Redevance audioviduelle	131,00	133,00
	011	637	Taxe de séjour reversée	0,00	0,00
	012	**012**	**CHARGES DE PERSONNEL**	**48 670,15**	**46 663,70**
	012	633	Impôts et taxes sur rémunération	649,32	607,30
	012	641	Rémunérations du personnel	35 156,45	33 648,95
	012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	12 864,38	12 221,71
	012	6475	Médecine du travail	0,00	185,74
	65	**65**	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**0,49**	**0,00**
	65	658	Charges diverses de gestion	0,49	0,00
	67	**67**	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**73,99**	**0,00**
	67	673	Annulation titres sur exercice antérieur	73,99	0,00
	042	**6811**	**DOT. AUX AMORT. ET PROV.**	**3 434,60**	**3 258,89**
	022	**022**	**DEPENSES IMPREVUES**	**0,00**	**0,00**
	RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			**-1 431,54**	**14 109,71**
	RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			**-2 339,55**	**11 770,16**
INVESTISSEMENT	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**			**3 434,60**	**3 258,89**
	040	28	Amortissements des immobilisations	3 434,60	3 258,89
	001	001	Excédent investissement reporté		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**788,00**	**0,00**
	21	2158	Autres installations, matériels techniques	788,00	0,00
	RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			**2 646,60**	**3 258,89**
	RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			**7 848,85**	**11 107,74**

BUDGET PRIMITIF 2015 – CAMPING

	Chap	Art	Libellé	Budget total 2014	Réalisé 2014	BP 2015
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			76 372,00	80 321,20	79 102,16
	70	70688	Autres prestations services	40 000,00	43 949,20	40 000,00
	75	7552	Subvention Ville	36 372,00	36 372,00	27 332,00
	002	002	Excédent de fonctionnement reporté	-	-	11 770,16
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			76 372,00	66 211,49	79 102,16
	011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 535,00	16 288,90	24 550,16
		606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 350,00	11 193,80	17 150,00
		6135	Locations mobilières - Locam terminal de paiement	530,00	191,11	200,00
		615	Entretien et réparations	3 860,00	879,79	3 880,00
		618	Divers	300,00	354,11	385,00
		6225	Indemnités au comptable et régisseur	110,00	-	-
		6226	Honoraires	2 550,00	1 907,41	700,00
		623	Publicité, publications, relations publiques	800,00	265,00	500,00
		6251	Voyages et déplacements	100,00	-	100,00
		626	Téléphone + internet	1 550,00	1 255,98	1 300,16
		627	Services bancaires	250,00	108,70	200,00
		6358	Contribution audio-visuelle	135,00	133,00	135,00
	012	012	CHARGES DE PERSONNEL	50 000,00	46 663,70	47 630,00
	65	65	AUTRES CHARGES	6,30	-	130,00
		658	Autres charges	6,30	-	10,00
		6541	Admission en non valeur	-	-	120,00
	67	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	100,00
		673	Annulation titres sur exercices antérieurs			100,00
		678	Autres charges exceptionnelles	-	-	
	002	002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 339,55		-
	042	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 260,00	3 258,89	2 962,00
		6811	Dotation aux amortissements	3 260,00	3 258,89	2 962,00
	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	231,15	-	3 730,00
		023	Virement à la section d'investissement	231,15	-	3 730,00
	RESULTAT COURANT				14 109,71	
	RESULTAT CUMULE				11 770,16	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			11 340,00	3 258,89	17 799,74
	001	001	Excédent d'investissement reporté	7 848,85	-	11 107,74
	021	021	Virement de la section d'exploitation	231,15	-	3 730,00
	040	281.	Amortissements	3 260,00	3 258,89	2 962,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			11 340,00	-	17 799,74
	20	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340,00	-	-
		2051	Logiciel	340,00	-	-
	204	204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	-	-	13 350,00
		2041511	Etude stratégique de développement du camping	-	-	13 350,00
	21	21	IMMOBILISTATIONS CORPORELLES	11 000,00	-	4 449,74
		2121	Plantations d'arbres	-	-	3 000,00
		2188	Distributeurs sacs déjections canines	-	-	200,00
		2188	Autres immobilisation corporelles	11 000,00	-	1 249,74
	RESULTAT COURANT				3 258,89	
	RESULTAT CUMULE				11 107,74	

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
RESTAURANT SCOLAIRE

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	288 549,11	329 654,45
	DEPENSES	302 227,32	298 841,46
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	-13 678,21	30 812,99
	RESULTAT REPORTE N-1	-6 823,25	-20 501,46
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	-20 501,46	10 311,53
INVESTISSEMENT	RECETTES	8 597,87	8 344,95
	DEPENSES	1 150,55	674,35
	RESULTAT N	7 447,32	7 670,60
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	7 447,32
	RESULTAT CUMULE	7 447,32	15 117,92
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	4 892,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	7 447,32	10 225,92
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	-20 501,46	10 311,53

RESTAURANT SCOLAIRE
COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	Chap	Art	Libellé	CA 2013	CA 2014
FONCTIONNEMENT	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**			**288 549,11**	**329 654,45**
	70	7067	Ventes de repas	122 390,10	117 447,60
	70	70875	Participation SIVOM	24 500,00	21 283,50
	74	74741	Subvention Ville	86 886,25	136 064,06
	77	7788	Solde de l'association	39,16	0,00
	74	7478	Subvention produits laitiers	591,34	-1,20
	013	6419	Subventions emplois aidés	52 628,22	53 403,82
	013	6459	Remboursement sur charges	0,00	75,40
	013	6032	Stocks denrées alimentaires au 31 décembre	1 514,04	1 381,27
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			**302 227,32**	**298 841,46**
	011	**011**	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**71 892,57**	**60 633,51**
	011	6023	Alimentation	56 573,48	45 431,71
	011	6061.	Energie (Eau, électricité)	7 393,20	5 230,82
	011	60623	Alimentation	0,00	229,35
	011	606	Achats achats courants	2 024,95	2 062,94
	011	6032	Stocks denrées alimentaires au 1er janvier	1 639,60	1 514,04
	011	615	Entretien et réparations	1 743,24	3 457,98
	011	6188	Divers	532,15	550,44
	011	6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
	011	6251	Voyages et déplacements	118,20	0,00
	011	626	Affranchissement et téléphone	966,85	1 255,33
	011	63513	Redevance déchets professionnels	0,00	0,00
	011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	900,90	900,90
	012	**012**	**CHARGES DE PERSONNEL**	**221 595,38**	**225 775,00**
	012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	2 851,52	3 053,16
	012	641	Rémunérations du personnel	168 501,60	168 174,62
	012	645	Charges de sécurité sociale et prévoyance	48 307,15	52 715,87
	012	6475	Médecine du travail	1 935,11	1 831,35
	67	**67**	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**141,50**	**4 088,00**
	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	141,50	4 088,00
	67	678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
	042	**6811**	**DOT. AUX AMORT. ET PROV.**	**8 597,87**	**8 344,95**
	022	**022**	**DEPENSES IMPREVUES**	**0,00**	**0,00**
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			**-13 678,21**	**30 812,99**
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			**-20 501,46**	**10 311,53**
INVESTISSEMENT	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**			**8 597,87**	**8 344,95**
	040	281	Amortissements des immobilisations	8 597,87	8 344,95
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**1 150,55**	**674,35**
	21	2184	Mobilier	1 150,55	0,00
	21	2188	Autres immo. Corporelles	0,00	674,35
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			**7 447,32**	**7 670,60**
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT			**7 447,32**	**15 117,92**

BUDGET PRIMITIF 2015 – RESTAURANT SCOLAIRE

	Chap	Art	Libellé	Budget total 2014	Réalisé 2014	BP 2015
FONCTIONNEMENT	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**			**337 992,46**	**329 654,45**	**318 416,00**
	002	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	10 311,53
	70	7067	Ventes de repas	125 500,00	117 447,60	123 000,00
	70	70875	Participation SIVOM	20 580,00	21 283,50	21 300,00
	74	7474	Subvention Ville	136 064,06	136 064,06	111 065,00
	74	7478	Subvention produits laitiers	592,00	-1,20	357,47
	013	6419	Subventions emplois aidés	53 406,00	53 403,82	51 000,00
	013	6459	Remboursement charges Sécu sociale	0,00	75,40	0,00
	013	6032	Stocks denrées alimentaires au 31 décembre	1 850,40	1 381,27	1 382,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			**337 992,46**	**298 841,46**	**318 416,00**
	011	**011**	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**76 485,00**	**60 633,51**	**71 786,00**
		6023-	Alimentation	58 000,00	45 661,06	55 000,00
		6061.	Charges de chauffage, élect., eau	6 000,00	5 230,82	5 491,00
		606.	Fournitures achats courants	3 380,00	2 062,94	2 230,00
		6032	Stocks denrées alimentaires au 1er janvier	1 515,00	1 514,04	1 382,00
		615.	Entretien et réparations	4 820,00	3 457,98	4 805,00
		6182	Documentation	150,00	0,00	0,00
		6188	Analyse bactériologique	600,00	550,44	560,00
		6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	100,00
		6262	Frais de télécommunications	970,00	1 255,33	1 268,00
		63513	Redevance déchets professionnels	950,00	900,90	950,00
	012	**012**	**CHARGES DE PERSONNEL**	**227 656,00**	**225 775,00**	**229 742,00**
		633.	Impôts et taxes sur rémunération	2 787,00	3 053,16	2 609,00
		641	Rémunérations du personnel	167 186,00	168 174,62	171 143,00
		645.	Charges de sécurité sociale et retraite	55 847,00	52 715,87	54 154,00
		6475	Médecine du travail	1 836,00	1 831,35	1 836,00
	67	**67**	**Charges exceptionnelles**	**5 000,00**	**4 088,00**	**8 543,00**
		673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	4 088,00	0,00
		678	Autres charges exceptionnelles (équilibre)	0,00	0,00	8 543,00
	042	**6811**	**DOT. AUX AMORT. ET PROV.**	**8 350,00**	**8 344,95**	**8 345,00**
	002	**002**	**DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**	**20 501,46**		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE				30 812,99	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE			**0,00**	**10 311,53**	
INVESTISSEMENT	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**			**8 350,00**	**8 344,95**	**23 462,92**
	040	281	Amortissements des immobilisations	8 350,00	8 344,95	8 345,00
	001	001	Excédent investissement reporté	7 447,32	0,00	15 117,92
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**15 797,32**	**674,35**	**23 462,92**
	21	2184	Mobiliers et aménagements	7 000,00	0,00	8 700,00
	21	2184	Tables rondes (Reports)	0,00	0,00	4 892,00
	21	2188	Matériel d'entretien	8 797,32	674,35	771,00
	21	2188	Divers matériels (équilibre du budget)	0,00	0,00	9 099,92
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				**7 670,60**	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE				**15 117,92**	

COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET ANNEXE
ECOQUARTIER - LOTISSEMENT CHEMIN DES FIEFFES

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	163 809,02	163 808,66
	DEPENSES	163 808,66	163 808,66
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	0,36	0,00
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,36
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	0,36	0,36
INVESTISSEMENT	RECETTES	116 718,41	163 808,66
	DEPENSES	163 808,66	163 808,66
	RESULTAT N	-47 090,25	0,00
	RESULTAT REPORTE N-1	-116 718,41	-163 808,66
	RESULTAT CUMULE	-163 808,66	-163 808,66
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	BESOIN DE FINANCEMENT	-163 808,66	-163 808,66
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	0,36	0,36

LOTISSEMENT LES FIEFFES - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES				RECETTES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	605 - Achats matériels, équipements et travaux	545 812,06	545 812,06	70	7015 - Vente de terrains aménagés	0,00	0,00
	011	6226 - Honoraires étude	0,00	0,00				
	65	658 - Reliquats TVA	5,00	5,00				
	042	71355 - Variation stocks de terrains aménagés	163 808,66	163 808,66	042	71355 - Variation stocks de terrains aménagés	709 625,36	709 625,36
	043	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5,00	5,00	043	791 - Transferts de charges de gestion courante	5,00	5,00
					002	002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,36	0,36
		Total	**709 630,72**	**709 630,72**		**Total**	**709 630,72**	**709 630,72**
INVESTISSEMENT	001	001 - Déficit d'investissement reporté	163 808,66	163 808,66	16	16874 - Emprunt ou avance - Communes	709 625,36	709 625,36
	040	3555 - Terrains à aménager	709 625,36	709 625,36	040	3555 - Terrains à aménager	163 808,66	163 808,66
		Total	**873 434,02**	**873 434,02**		**Total**	**873 434,02**	**873 434,02**
		TOTAL GENERAL	**1 583 064,74**	**1 583 064,74**		**TOTAL GENERAL**	**1 583 064,74**	**1 583 064,74**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LE CLOS SAINT GEORGES

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	0,85	139 870,40
	DEPENSES	139 326,33	5 291,51
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	-139 325,48	134 578,89
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	-139 325,48
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	-139 325,48	-4 746,59
INVESTISSEMENT	RECETTES	129 930,82	0,00
	DEPENSES	0,00	139 870,40
	RESULTAT N	129 930,82	-139 870,40
	RESULTAT REPORTE N-1	-129 930,82	0,00
	RESULTAT CUMULE	0,00	-139 870,40
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	0,00	-139 870,40
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	-139 325,48	-4 746,59

LOTISSEMENT LE CLOS SAINT GEORGES - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES				RECETTES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	605 - Travaux de voirie	94 683,67	89 392,00	70	7015 - Vente parcelles	234 014,15	0,00
	65	658 - Reliquats de TVA	5,00	5,00				
	043	605 - Opération d'ordre, transfert	5,00	5,00	043	791 - Opération d'ordre, transfert	5,00	5,00
	002	002 - Déficit de fonctionnement reporté	139 325,48	4 746,59	042	71355 - Stocks terrains aménagés	234 014,15	234 013,99
	042	71355 - Stocks terrains aménagés	234 014,15	139 870,40				
		Total	**468 033,30**	**234 018,99**		**Total**	**468 033,30**	**234 018,99**
INVESTISSEMENT	001	001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	139 870,40	16	16874 - Emprunt ou avance - Commune		234 013,99
	040	3555 - Stock terrains aménagés	234 014,15	234 013,99	040	3555 - Stocks terrains aménagés	234 014,15	139 870,40
		Total	**234 014,15**	**373 884,39**		**Total**	**234 014,15**	**373 884,39**
		TOTAL GENERAL	**702 047,45**	**607 903,38**		**TOTAL GENERAL**	**702 047,45**	**607 903,38**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
BÂTIMENT A ZH 115

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	11 786,11	11 715,09
	DEPENSES	2 463,58	6 774,68
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	9 322,53	4 940,41
	RESULTAT REPORTE N-1	8 713,57	18 036,10
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	18 036,10	22 976,51
INVESTISSEMENT	RECETTES	0,00	4 335,16
	DEPENSES	0,00	0,00
	RESULTAT N	0,00	4 335,16
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00
	RESULTAT CUMULE	0,00	4 335,16
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	0,00	4 335,16
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT		
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	18 036,10	22 976,51

BATIMENT A ZH 115 - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	63512 - Taxes foncières	2 800,00	2 800,00
	67	678 - Autres charges exceptionnelles	26 335,10	34 648,51
	65	658 - Reliquats de TVA	10,00	10,00
	042	6811 - Amortissement du bâtiment	4 340,00	4 340,00
		Total	**33 485,10**	**41 798,51**
INVESTISSEMENT	21	2132 - Immeuble de rapport (équilibre du budget)	967,00	1 929,16
	13	1321 - Subvention état	57 481,70	57 481,70
	13	1322 - Subvention Région	49 836,12	49 836,12
	13	1323 - Subvention Département	24 113,67	24 113,67
	13	1327 - Subvention communautaire et fonds struturels	36 832,03	36 832,03
	040	13911 - Amortissement des subventions	1 150,00	2 300,00
	040	13912 - Amortissement des subventions	1 000,00	2 000,00
	040	13913 - Amortissement des subventions	483,00	966,00
	040	13917 - Amortissement des subventions	740,00	1 480,00
		Total	**172 603,52**	**176 938,68**
		TOTAL GENERAL	**206 088,62**	**218 737,19**

RECETTES			
Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
75	752 - Loyers	9 276,00	9 276,00
75	758 - Remboursement taxe foncière	2 800,00	2 800,00
042	777 - Amortissement des subventions	3 373,00	6 746,00
002	002 - Excédent de Fonctionnement reporté	18 036,10	22 976,51
	Total	**33 485,10**	**41 798,51**
001	001 - Solde d'investissement reporté	0,00	4 335,16
040	28132 - Amortissement du bâtiment	4 340,00	4 340,00
13	1311 - Subvention état	57 481,70	57 481,70
13	1312 - Subvention Région	49 836,12	49 836,12
13	1313 - Subvention Département	24 113,67	24 113,67
13	1317 - Subvention communautaire et fonds struturels	36 832,03	36 832,03
	Total	**172 603,52**	**176 938,68**
	TOTAL GENERAL	**206 088,62**	**218 737,19**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
BÂTIMENT C ZH 115

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	11 280,23	11 214,42
	DEPENSES	1 957,81	5 407,16
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	9 322,42	5 807,26
	RESULTAT REPORTE N-1	9 697,92	19 020,34
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	19 020,34	24 827,60
INVESTISSEMENT	RECETTES	0,00	3 468,12
	DEPENSES	0,00	0,00
	RESULTAT N	0,00	3 468,12
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00
	RESULTAT CUMULE	0,00	3 468,12
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	0,00	3 468,12
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	19 020,34	24 827,60

BATIMENT C ZH 115 - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	6188 - Frais divers	500,00	500,00
	011	63512 - Taxe foncière	2 500,00	2 500,00
	67	678 - Autres charges exceptionnelles	27 016,34	35 523,60
	042	6811 - Amortissement bâtiment	3 470,00	3 470,00
	65	658 - Reliquats de TVA	10,00	10,00
		Total	**33 496,34**	**42 003,60**
INVESTISSEMENT	21	2132 - Immeuble de rapport (équilibre du budget)	770,00	1 538,12
	13	1321 - Subvention état	45 985,36	45 985,36
	13	1322 - Subvention Région	39 868,90	39 868,90
	13	1323 - Subvention Département	19 290,94	19 290,94
	13	1327 - Subvention communautaire et fonds structurels	29 465,62	29 465,62
	040	13911 - Amortissement des subventions	920,00	1 840,00
	040	13912 - Amortissement des subventions	800,00	1 600,00
	040	13913 - Amortissement des subventions	390,00	780,00
	040	13917 - Amortissement des subventions	590,00	1 180,00
		Total	**138 080,82**	**141 548,94**
		TOTAL GENERAL	**171 577,16**	**183 552,54**

RECETTES			
Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
75	752 - Loyers	9 276,00	9 276,00
75	758 - Remboursement taxe foncière	2 500,00	2 500,00
042	777 - Amortissement des subventions	2 700,00	5 400,00
002	002 - Excédent de Fonctionnement reporté	19 020,34	24 827,60
	Total	**33 496,34**	**42 003,60**
001	001 - Solde d'investissement reporté	0,00	3 468,12
13	1311 - Subvention état	45 985,36	45 985,36
13	1312 - Subvention Région	39 868,90	39 868,90
13	1313 - Subvention Département	19 290,94	19 290,94
13	1317 - Subvention communautaire et fonds struturels	29 465,62	29 465,62
040	28132 - Amortissement bâtiment	3 470,00	3 470,00
	Total	**138 080,82**	**141 548,94**
	TOTAL GENERAL	**171 577,16**	**183 552,54**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
BÂTIMENT D ZH 115

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	14 463,69	14 588,77
	DEPENSES	2 463,58	6 773,89
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	12 000,11	7 814,88
	RESULTAT REPORTE N-1	30 791,40	42 791,51
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	42 791,51	50 606,39
INVESTISSEMENT	RECETTES	0,00	4 335,16
	DEPENSES	0,00	0,00
	RESULTAT N	0,00	4 335,16
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00
	RESULTAT CUMULE	0,00	4 335,16
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	0,00	4 335,16
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT		
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	42 791,51	50 606,39

BATIMENT D ZH 115 - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES				RECETTES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	63512 - Taxe foncière	2 800,00	2 800,00	75	752 - Loyers	12 000,00	12 200,00
	67	678 - Autres charges exceptionnelles (équilibre budget)	58 156,51	65 206,39	75	758 - Remboursement taxe foncière	2 800,00	2 800,00
	65	658 - Reliquat de TVA	10,00	10,00				
	042	6811 - Amortissement bâtiment	0,00	4 340,00	042	777 - Amortissement des subventions	3 375,00	6 750,00
					002	002 - Excédent de Fonctionnement reporté	42 791,51	50 606,39
		Total	**60 966,51**	**72 356,39**		**Total**	**60 966,51**	**72 356,39**
INVESTISSEMENT	21	2132 - Immeuble de rapport	965,00	1 925,16				
	13	1321 - Subvention état	57 481,70	57 481,70	001	001 - Solde d'investissement reporté	0,00	4 335,16
	13	1322 - Subvention Région	49 836,12	49 836,12	040	28132 - Amortissement bâtiment	4 340,00	4 340,00
	13	1323 - Subvention Département	24 113,67	24 113,67	13	1311 - Subvention état	57 481,70	57 481,70
	13	1327 - Subvention communautaire et fonds struturels	36 832,03	36 832,03	13	1312 - Subvention Région	49 836,12	49 836,12
	040	13911 - Amortissement des subventions	1 150,00	2 300,00	13	1313 - Subvention Département	24 113,67	24 113,67
	040	13912 - Amortissement des subventions	1 000,00	2 000,00	13	1317 - Subvention communautaire et fonds structurels	36 832,03	36 832,03
	040	13913 - Amortissement des subventions	485,00	970,00				
	040	13917 - Amortissement des subventions	740,00	1 480,00				
		Total	**172 603,52**	**176 938,68**		**Total**	**172 603,52**	**176 938,68**
		TOTAL GENERAL	**233 570,03**	**249 295,07**		**TOTAL GENERAL**	**233 570,03**	**249 295,07**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
BÂTIMENT ZH 29

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	24 204,23	24 375,53
	DEPENSES	6 206,44	8 836,62
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	17 997,79	15 538,91
	RESULTAT REPORTE N-1	47 401,49	65 399,28
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	65 399,28	80 938,19
INVESTISSEMENT	RECETTES	0,00	2 672,89
	DEPENSES	0,00	0,00
	RESULTAT N	0,00	2 672,89
	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00
	RESULTAT CUMULE	0,00	2 672,89
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	CAPACITE DE FINANCEMENT	0,00	2 672,89
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	65 399,28	80 938,19

BATIMENT ZH 29 - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES				RECETTES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	011	6188 - Frais divers	500,00	500,00	75	752 - Loyers perçus	18 000,00	18 300,00
	011	63512 - Taxe foncière	6 500,00	6 500,00	75	758 - Remboursement taxe foncière et télésurveillance	7 000,00	7 000,00
	67	678 - Autres charges exceptionnelles (équilibre budget)	82 736,28	100 597,19				
	65	658 - Reliquat de TVA	10,00	10,00				
	042	6811 - Amortissement bâtiment	2 675,00	2 675,00	042	777 - Amortissement des subventions	2 022,00	4 044,00
					002	002 - Excédent de fonctionnement reporté	65 399,28	80 938,19
		Total	**92 421,28**	**110 282,19**		**Total**	**92 421,28**	**110 282,19**
INVESTISSEMENT	21	2132 - Immeuble de rapport (équilibre le budget)	653,00	1 303,89				
	13	1321 - Subvention état	34 489,02	34 489,02	13	1311 - Subvention état	34 489,02	34 489,02
	13	1322 - Subvention Région	29 901,67	29 901,67	13	1312 - Subvention Région	29 901,67	29 901,67
	13	1323 - Subvention Département	14 468,20	14 468,20	13	1313 - Subvention Département	14 468,20	14 468,20
	13	1327 - Subvention communautaire et fonds struturels	22 099,22	22 099,22	13	1317 - Subvention communautaire et fonds structurels	22 099,22	22 099,22
	040	13911 - Amortissement des subventions	690,00	1 380,00	040	28132 - Amortissement bâtiment	2 675,00	2 675,00
	040	13912 - Amortissement des subventions	600,00	1 200,00	001	001 - Solde d'investissement reporté	0,00	2 672,89
	040	13913 - Amortissement des subventions	290,00	580,00				
	040	13917 - Amortissement des subventions	442,00	884,00				
		Total	**103 633,11**	**106 306,00**		**Total**	**103 633,11**	**106 306,00**
		TOTAL GENERAL	**196 054,39**	**216 588,19**		**TOTAL GENERAL**	**196 054,39**	**216 588,19**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET ANNEXE
BÂTIMENT ZH 86

		2013	2014
FONCTIONNEMENT	RECETTES	31 955,24	500 473,09
	DEPENSES	6 986,43	500 481,53
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	24 968,81	-8,44
	RESULTAT REPORTE N-1	21 202,70	19 523,41
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	46 171,51	19 514,97
INVESTISSEMENT	RECETTES	26 648,10	527 121,19
	DEPENSES	26 648,10	476 661,13
	RESULTAT N	0,00	50 460,06
	RESULTAT REPORTE N-1	-26 648,10	-26 648,10
	RESULTAT CUMULE	-26 648,10	23 811,96
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00
	BESOIN ou CAPACITE DE FINANCEMENT	-26 648,10	23 811,96
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	26 648,10	
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	19 523,41	19 514,97

BATIMENT ZH 86 - BUDGET PRIMITIF 2015

2015	DEPENSES			
	Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	65	6522 - Reversement excédent budget Ville	19 505,41	19 514,97
	65	658 - Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00
	67	675 - Immobilisations cédées	500 473,09	0,00
	66	66111 - Intérêts réglés à échéance	10,00	0,00
	66	66112 - rattachement des ICNE	-2,00	0,00
		Total	**519 996,50**	**19 514,97**
INVESTISSEMENT	21	2132 - Immeuble de rapport	23 809,00	23 811,96
	001	001 - Déficit d'investissement reporté	26 648,10	0,00
	040	192 - Moins value sur cession	469 999,09	0,00
	16	1641 - Capital de la dette	6 665,00	0,00
		Total	**527 121,19**	**23 811,96**
		TOTAL GENERAL	**1 047 117,69**	**43 326,93**

RECETTES			
Chap.	Libellé	Budget 2014	B.P. 2015
002	002 - Excédent de fonctionnement reporté	19 523,41	19 514,97
77	775 - Produits de cession d'immobilisation	30 474,00	0,00
040	776 - Différence sur réalisation négatives	469 999,09	0,00
	Total	**519 996,50**	**19 514,97**
001	001 - Solde d'investissement reporté	0,00	23 811,96
10	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	26 648,10	0,00
O24	024 - Produits de cessions	500 473,09	0,00
	Total	**527 121,19**	**23 811,96**
	TOTAL GENERAL	**1 047 117,69**	**43 326,93**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-054

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES SERVICE DES FINANCES

COMPTES DE GESTION 2014 – BUDGETS ANNEXES

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi les Comptes de Gestion des budgets-annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume-le-Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Lotissements éco-quartiers « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115, ZH 29 et ZH 86

pour l'exercice 2014, comptes qui retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces comptes de gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les comptes de gestion énumérés ci-dessus.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE
les Comptes de Gestion 2014 des budgets-annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume-le-Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Lotissements éco-quartiers « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115, ZH 29 et ZH 86.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-055

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le tableau des effectifs, arrêté à la date du 1er janvier 2015, est joint en annexe de la délibération.

Il est proposé d'actualiser ce tableau comme suit, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale :

CREATION DE POSTE :

	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Concours et examens professionnels	ADMINISTRATION : Rédacteur principal 1ère cl	B	1	35 / 35ème
	TOTAL CREATION DE POSTES		1	

SUPPRESSION DE POSTE :

	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Concours et examens professionnels	ADMINISTRATION : Rédacteur principal de 2ème cl	B	1	35 / 35ème
	TOTAL SUPPRESSION DE POSTES		1	

Les membres du Comité Technique, réunis le 3 avril 2015, ont été informés de la création du poste de Rédacteur principal 1ère classe et de la suppression du poste de Rédacteur principal 2ème classe et ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le tableau des effectifs arrêté à la date du 1er janvier 2015 ;
- d'accepter la création et la suppression des postes tels que présentées précédemment, à compter du 1er mai 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADOPTE
le tableau des effectifs arrêté à la date du 1er juillet 2015.

ACCEPTE
la création d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe et la suppression d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er mai 2015.

AUTORISE
Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE FALAISE

MIS A JOUR LE 1ER JANVIER 2015

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Attaché principal	A	1	1
Attaché	A	5	5
Rédacteur principal 2ème cl.	B	2	2
Rédacteur	B	3	3
Adjoint adm. principal 2ème cl.	C	4	4
Adjoint adm. 1ère cl.	C	4	4
Adjoint adm. 2ème cl.	C	10	9,56
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		**29**	**28,56**
Ingénieur principal	A	1	1
Technicien principal 1ère cl.	B	2	2
Technicien	B	3	3
Agent de maîtrise principal	C	2	2
Agent de maîtrise	C	12	12
Adjoint technique ppal 2ème cl.	C	3	3
Adjoint technique 1ère cl.	C	9	9,07
Adjoint technique 2ème cl.	C	64	56,33
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		**96**	**88,4**
Chef de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-chef principal	C	1	1
Brigadier	C	2	2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		**4**	**4**
Educateur APS	B	2	2
TOTAL FILIERE SPORTIVE		**2**	**2**
Animateur principal 2ème cl.	B	1	1
Animation	B	4	3,5
Adjoint d'animation 1ère cl	C	1	1
Adjoint d'animation 2ème cl	C	23	13,87
TOTAL FILIERE ANIMATION		**29**	**19,37**
Educateur chef jeunes enfants	B	1	1
Educateur jeunes enfants	B	2	2
Auxiliaire puériculture principal	C	1	1
Auxiliaire puériculture 1ère cl	C	1	1
ATSEM 1ère cl		5	4,76
Agent social 2ème cl		3	2,5
TOTAL FILIERE SOCIALE		**13**	**12,26**
Adjoint du patrimoine 2ème cl	C	2	0,7
TOTAL FILIERE CULTURELLE		**2**	**0,7**
TOTAL GLOBAL DES FILIERES		**175**	**155,29**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-055-DE
Acte de décision exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation
MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-056

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU POTABLE

L'exploitation du Service d'Eau Potable est actuellement assurée par la société SAUR, au travers d'un contrat de délégation de service arrivant à échéance au 31 janvier 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion du Service Eau Potable à compter de l'échéance du présent contrat de délégation de service.

Monsieur le Maire, comme détaillé dans le rapport sur le principe de la délégation joint, indique que les différents modes de gestion du Service de l'Eau Potable peuvent être les suivants : la régie, la régie intéressée, la gérance, la délégation de service et la concession.

La Commission du Cadre de vie s'est réunie le 13 avril 2015 et a examiné le rapport sur le principe de délégation. Son avis a été rapporté en séance (favorable à la majorité).

Il a été demandé au Conseil Municipal, compte tenu :

- de l'absence de moyens techniques propres à la collectivité
- de la nécessité d'avoir des compétences à la fois :
  - ✓ en électromécanique pour les équipements du réseau
  - ✓ en chimie pour le suivi de la qualité de l'eau
  - ✓ en disponibilité technique pour le suivi de la distribution
  - ✓ par la nécessité, compte tenu de l'alimentation par les seules importations, d'avoir un bon rendement de réseau afin de limiter les pertes en eau

- d'estimer que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service d'Eau Potable se justifie
- de choisir la délégation de service comme mode de gestion du Service d'Eau Potable pour une durée de 12 ans.

PAR 22 VOIX POUR & 6 CONTRE (sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE
que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service d'Eau Potable est justifiée.

CHOISIT
la délégation de service comme mode de gestion du Service d'Eau Potable pour une durée de 12 ans.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Ville de FALAISE

Alimentation en Eau Potable

Rapport sur le principe de la délégation

1 – DESCRIPTIF DU SERVICE

L'alimentation en eau potable de la Ville de Falaise est assurée à partir d'importations depuis le SPEP Sud Calvados et le SIAEP du Bocage Falaisien.

En parallèle, le réseau de la Ville de Falaise assure le transfert d'eau potable (exportations) vers les communes d'Aubigny et d'Eraines et les syndicats de Falaise Sud-Est et de Neuvy-au-Houlme.

La distribution vers les différents abonnés et les exportations sont réalisées à partir des réservoirs de :

- La Cartoucherie : 2 bâches semi-enterrées de 1 750 m³ chacune.
- La Croix Hérault : 500 m³ enterrés.

La distribution de l'eau vers les 2 991 abonnés est assurée par 85,7 kilomètres de canalisation.

Les principaux critères techniques du service d'alimentation en eau potable, pour l'année 2013, sont les suivants :

- Nombre de branchements : 2 991
- Volume produit : 0 m³
- Volume importé : 800 305 m³
- Volume exporté : 117 940 m³
- Volume mis en distribution : 682 365 m³
- Volume facturé : 530 103 m³
- Rendement primaire du réseau : 77,7 %
- Indice linéaire de perte : 4,87 m³/j/km

Les tarifs applicables au 1er janvier 2014 sont les suivants :

	Part collectivité	Part délégataire
Abonnement / entretien compteur	-	11,62 €HT par an
Consommation par m³	0,4390 €HT par m³	0,7347 €HT par m³

La recette de la collectivité a été de 234 100 €HT en 2013 et celle du délégataire de 423 500 €HT sur la même période.

2 – MODE DE GESTION POSSIBLE

2.1 – Régie

La collectivité gère elle-même, avec ses moyens techniques et son personnel, l'ensemble du service. Le responsable du service est le Maire de la commune

Certaines opérations nécessitant un savoir-faire ou une qualification particulière (maintenance des équipements électriques, suivis analytiques, ...), peuvent être confiées à une entreprise extérieure selon le code des marchés publics.

La collectivité définit un tarif lui permettant d'équilibrer l'ensemble des charges du service (remboursement emprunt, amortissements, personnel, frais d'exploitation, électricité, matériels, renouvellements, ...).

2.2 – Délégation de service

La collectivité supporte les frais de premier établissement des ouvrages et équipements nécessaires au service.

Le délégataire reçoit les ouvrages déjà réalisés, assure la gestion du service à ses risques et périls, assume l'entière responsabilité du service vis à vis des usagers et est rémunéré par une redevance perçue auprès des usagers.

La collectivité délégante, pour payer les intérêts et rembourser les annuités des emprunts qu'elle a dû contracter pour construire le premier établissement des ouvrages et équipements, confie au délégataire l'encaissement pour son compte d'une redevance spécifique sur les usagers du service.

A titre d'exemple les charges confiées au délégataire peuvent être les suivantes :

- Les charges d'exploitation courante (personnel, électricité, réactifs, ...).
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages et équipements.
- Les réparations nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages (hors renouvellement des canalisations et du génie civil).
- Le contrôle du bon fonctionnement du réseau (recherches de fuites, ...) et de ses équipements hydrauliques (vannes, régulateurs, ventouses, ...).
- Le renouvellement des compteurs d'abonnés et des équipements électromécaniques (pompes,...), électriques (armoires, ...) et de télésurveillance.
- La confection, l'envoi et l'encaissement des factures, y compris la gestion des impayés et les relations avec les usagers.

Les seules charges qui restent à la charge de la collectivité sont les ouvrages de génie-civil: (gros entretien, renouvellement, extension ou création) ainsi que le renouvellement et l'extension du réseau.

2.3 – La concession

La collectivité confie à une société privée, aux risques et périls de cette dernière, la réalisation des investissements nécessaires au service et l'exploitation du service. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'usager sur la base un prix convenu à l'origine du contrat.

Le risque commercial, technique, et financier est transféré au concessionnaire.

Les conventions de concession sont de longue durée en raison du portage de l'investissement par le concessionnaire. La concession permet une véritable « débudgétisation » par la collectivité des charges d'investissements et de fonctionnement du service.

Toutefois, la collectivité doit rester particulièrement vigilante sur le contrôle du service, au vu de la large autonomie laissée au concessionnaire, d'autant plus forte qu'il a engagé à l'origine les capitaux nécessaires à la réalisation des investissements.

2.4 – Gérance

Le gérant a les mêmes contraintes et risques techniques que dans le cas d'un contrat de délégation de service.

La différence réside dans le fait que la collectivité rémunère directement le gérant et assume seule la fixation des tarifs et l'encaissement des redevances. De fait, la collectivité assume seule le risque financier lié à la perception des recettes nécessaire à l'équilibre budgétaire du service.

Le gérant perçoit une rémunération forfaitaire (prime fixe annuelle forfaitaire ou prime proportionnelle au nombre d'usagers / au nombre de mètres cubes facturés).

2.5 – La régie intéressée

La collectivité confie l'exploitation du service à un régisseur qui agit au nom et au compte de la collectivité (mandat) moyennant une rémunération forfaitaire versée par la collectivité et un intéressement aux résultats de l'exploitation.

L'intégralité des dépenses et des recettes du service est gérée par la collectivité sur son budget propre comme dans le cas de la gérance.

3 – APPRECIATION DE L'ETAT ACTUEL DU SERVICE

3.1. – Gestion actuelle du service

Pour gérer son service d'alimentation en eau potable, la Ville de Falaise a passé un contrat de délégation de service le 12 décembre 1990 avec la société SAUR.

Ce contrat est échu le 3 février 2015 a été prolongé d'un an, par avenant, jusqu'au 31 janvier 2016.

Les principales missions confiées au délégataire, dans le cadre du contrat actuel, sont :

- L'application du règlement du service.
- L'exploitation et la surveillance des installations.
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations (< 12 m), des équipements électromécaniques, …
- Le renouvellement des compteurs, des branchements, des équipements électromécaniques, des clôtures et huisseries.
- La relève des compteurs d'eau (2 fois par an).
- L'accueil des usagers et le traitement des doléances des clients.
- La facturation et le recouvrement de la surtaxe reversée à la collectivité.
- La réalisation et la mise en service des branchements.

La collectivité conserve à sa charge :

- Le gros entretien et le renouvellement des ouvrages de génie civil.
- Le renouvellement des canalisations et les extensions du réseau de collecte.

3.2. – Caractérisation du service

Le service d'assainissement collectif est caractérisé essentiellement par les indicateurs suivants :

ANNEE	2012	2013
Nombre d'usagers	2 968	2 991
Evolution en %	-	+ 0,8 %
Volumes assujettis	531 854 m³	530 103 m³
Evolution en %	-	- 8,9 %

4 – PROPOSITION DU MAIRE

L'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du service d'assainissement collectif se justifie :

- Par l'absence de moyens techniques propres à la collectivité.
- Par la nécessité d'avoir des compétences à la fois :
  - En électromécanique pour les équipements du réseau.
  - En chimie pour le suivi de la qualité de l'eau.
  - En disponibilité technique pour le suivi de la distribution.
  - Par la nécessité, compte tenu de l'alimentation par les seules importations, d'avoir un bon rendement de réseau afin de limiter les pertes en eau.
- Par l'importance d'assurer une continuité du service 24h / 24 et 365 jours / 365.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la délégation de service comme mode de gestion et d'engager une procédure conformément aux articles L1411-1 à L1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de choisir une délégataire.

Les principales missions confiées au délégataire seront les suivantes :

- Application du règlement du service.
- Exploitation, surveillance et entretien des installations.
- Facturation du service.
- Accueil des usagers et traitement des doléances.
- Gestion des plans des réseaux et des DICT liées à l'emprise du service.
- Réalisation et mise en service de branchements (travaux accordés à titre exclusif).
- Entretien et renouvellement de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations et des équipements électromécaniques, électriques et de télésurveillance.
- Réalisation de l'autosurveillance règlementaire du réseau.
- Renouvellement des équipements électromécaniques, électriques et de télésurveillance.

Il est proposé que la durée du contrat soit fixée à 12 ans, durée permettant un impact raisonnable des charges de renouvellement prise en compte dans le contrat de délégation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20150414-15-056-DE

Fait à Falaise, le

Accusé certifié exécutoire

Le MAIRE

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-057

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'exploitation du Service Assainissement Collectif est actuellement assurée par la société SAUR, au travers d'un contrat de délégation de service arrivant à échéance au 31 janvier 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion du Service Assainissement Collectif à compter de cette échéance.

Monsieur le Maire, comme détaillé dans le rapport sur le principe de la délégation joint, indique que les différents modes de gestion du Service Assainissement Collectif peuvent être les suivants : la régie, la régie intéressée, la gérance, la délégation de service et la concession.

La Commission du Cadre de vie s'est réunie le 13 avril 2015 et a examiné le rapport sur le principe de délégation. Son avis est rapporté en séance (favorable à la majorité).

Il a été demandé au Conseil Municipal, compte tenu :

- de l'étendue du patrimoine et sa diversité
- du système de traitement des eaux usées par une station d'épuration de type boues activées nécessitant des connaissances en électromécanique, en chimie pour son exploitation
- de l'importance d'assurer une continuité du service 24 h / 24 h et 365 jours / 365 jours
- de l'absence de moyens techniques et matériels propres à la collectivité (électromécanicien, chimiste, hydrocureuse, ...)

- d'estimer que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service Assainissement Collectif se justifie
- de choisir la délégation de service comme mode de gestion du Service Assainissement Collectif pour une durée de 12 ans.

PAR 22 VOIX POUR & 6 CONTRE (sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE
que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service Assainissement Collectif est justifiée.

CHOISIT
la délégation de service comme mode de gestion du Service Assainissement Collectif pour une durée de 12 ans.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Ville de FALAISE

Assainissement collectif

Rapport sur le principe de la délégation

1 – DESCRIPTIF DU SERVICE

1.1. – Caractéristiques techniques

La commune de Falaise dispose d'un système d'assainissement collectif comprenant :

- 73 105 m de canalisations de collecte gravitaire, dont 30 625 m en séparatif eaux usées, 25 164 m en séparatif eaux pluviales et 17 316 m en unitaire gravitaire. Le réseau de collecte unitaire comporte 9 déversoirs d'orage permettant la gestion des surdébits pluviaux.

- 5 postes de relèvement (PR de la Roche, PR de la Fleurière, PR du Forum, PR de Vaston et PR de Saint-Laurent) avec un total de 407 m de canalisations de refoulement.

- Une station d'épuration de type boues activées faible charge d'une capacité nominale de 20 000 équivalent-habitants avec des ouvrages dé prétraitement, un bassin d'orage, un traitement biologique et un clarificateur final avant rejet dans l'Ante. Les boues d'épuration sont traitées en parallèle par centrifugation, chaulage et sont stockées sur une aire spécifique avant valorisation en agriculture.

En 2013, le système d'assainissement dessert 2 869 usagers (y compris les industries raccordées) avec un volume assujetti à l'assainissement de 480 186 m³.

1.2. – Caractéristiques financières

Le service est géré en délégation de service.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2014 sont les suivants :

	Part collectivité	Part délégataire
Assainissement par m³	0,1227 €HT par m³	1,2398 €HT par m³

La recette de la collectivité a été de 58 900 €HT en 2013 et celle du délégataire de 564 500 €HT sur la même période.

2 – MODE DE GESTION POSSIBLE

2.1 – Régie

La collectivité gère elle-même, avec ses moyens techniques et son personnel, l'ensemble du service. Le responsable du service est le Maire de la commune

Certaines opérations nécessitant un savoir-faire ou une qualification particulière (maintenance des équipements électriques, suivis analytiques, ...), peuvent être confiées à une entreprise extérieure selon le code des marchés publics.

La collectivité définit un tarif lui permettant d'équilibrer l'ensemble des charges du service (remboursement emprunt, amortissements, personnel, frais d'exploitation, électricité, matériels, renouvellements, ...).

2.2 – Délégation de service

La collectivité supporte les frais de premier établissement des ouvrages et équipements nécessaires au service.

Le délégataire reçoit les ouvrages déjà réalisés, assure la gestion du service à ses risques et périls, assume l'entière responsabilité du service vis à vis des usagers et est rémunéré par une redevance perçue auprès des usagers.

La collectivité délégante, pour payer les intérêts et rembourser les annuités des emprunts qu'elle a dû contracter pour construire le premier établissement des ouvrages et équipements, confie au délégataire l'encaissement pour son compte d'une redevance spécifique sur les usagers du service.

A titre d'exemple les charges confiées au délégataire peuvent être les suivantes :

- Les charges d'exploitation courante (personnel, électricité, réactifs, valorisation des boues d'épuration, ...).
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages et équipements.
- Les réparations nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages (hors renouvellement des canalisations et du génie civil).
- Le contrôle du bon fonctionnement du réseau (hydrocurage,...) et de la station d'épuration (réglages, suivis analytiques, ...).
- Le renouvellement des équipements électromécaniques (pompes,...), électriques (armoires, ...) et de télésurveillance.
- La confection, l'envoi et l'encaissement des factures, y compris la gestion des impayés et les relations avec les usagers.

Les seules charges qui restent à la charge de la collectivité sont les ouvrages de génie-civil: (gros entretien, renouvellement, extension ou création) ainsi que le renouvellement et l'extension du réseau de collecte.

2.3 – La concession

La collectivité confie à une société privée, aux risques et périls de cette dernière, la réalisation des investissements nécessaires au service et l'exploitation du service. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'usager sur la base un prix convenu à l'origine du contrat.

Le risque commercial, technique, et financier est transféré au concessionnaire.

Les conventions de concession sont de longue durée en raison du portage de l'investissement par le concessionnaire. La concession permet une véritable « débudgétisation » par la collectivité des charges d'investissements et de fonctionnement du service.

Toutefois, la collectivité doit rester particulièrement vigilante sur le contrôle du service, au vu de la large autonomie laissée au concessionnaire, d'autant plus forte qu'il a engagé à l'origine les capitaux nécessaires à la réalisation des investissements.

2.4 – Gérance

Le gérant a les mêmes contraintes et risques techniques que dans le cas d'un contrat de délégation de service.

La différence réside dans le fait que la collectivité rémunère directement le gérant et assume seule la fixation des tarifs et l'encaissement des redevances. De fait, la collectivité assume seule le risque financier lié à la perception des recettes nécessaire à l'équilibre budgétaire du service.

Le gérant perçoit une rémunération forfaitaire (prime fixe annuelle forfaitaire ou prime proportionnelle au nombre d'usagers / au nombre de mètres cubes facturés).

2.5 – La régie intéressée

La collectivité confie l'exploitation du service à un régisseur qui agit au nom et au compte de la collectivité (mandat) moyennant une rémunération forfaitaire versée par la collectivité et un intéressement aux résultats de l'exploitation.

L'intégralité des dépenses et des recettes du service est gérée par la collectivité sur son budget propre comme dans le cas de la gérance.

3 – APPRECIATION DE L'ETAT ACTUEL DU SERVICE

3.1. – Gestion actuelle du service

Pour gérer son service d'assainissement collectif, la Ville de Falaise a passé un contrat de délégation de service le 12 décembre 1990 avec la société SAUR.

Ce contrat est échu le 3 février 2015 a été prolongé d'un an, par avenant, jusqu'au 31 janvier 2016.

Les principales missions confiées au délégataire, dans le cadre du contrat actuel, sont :

- L'exploitation du service :
  - Réseau de collecte et postes de relèvement : entretien, surveillance, maintenance préventive, hydrocurage préventif et curatif, ...
  - Station d'épuration : entretien, surveillance, maintenance préventive, contrôle et suivi du fonctionnement, valorisation des boues, ... avec une garantie de respect des normes de rejets imposées par arrêté préfectoral.
- L'application du règlement du service.
- L'accueil des usagers et le traitement des doléances des clients.
- La facturation et le recouvrement de la surtaxe reversée à la collectivité.
- La réalisation et la mise en service des branchements.

La collectivité conserve à sa charge :

- Le gros entretien et le renouvellement des ouvrages de génie civil.
- Le renouvellement des canalisations et els extensions du réseau de collecte.

3.2. – Caractérisation du service

Le service d'assainissement collectif est caractérisé essentiellement par les indicateurs suivants :

ANNEE	2012	2013
Nombre d'usagers	2 847	2 863
Evolution en %	-	+ 0,6 %
Volumes assujettis	467 591 m³	480 186 m³
Evolution en %	-	+ 2,7 %

4 – PROPOSITION DU MAIRE

L'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du service d'assainissement collectif se justifie :

- Par l'étendue du patrimoine et sa diversité.
- Par le traitement des eaux usées par une station d'épuration de type boues activées nécessitant des connaissances en électromécanique, en chimie pour son exploitation.
- Par l'importance d'assurer une continuité du service 24h / 24 et 365 jours / 365.
- Par l'absence de moyens techniques et matériels propres à la collectivité (électromécanicien, chimiste, hydrocureuse, ...).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la délégation de service comme mode de gestion et d'engager une procédure conformément aux articles L1411-1 à L1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de choisir une délégataire.

Les principales missions confiées au délégataire seront les suivantes :

- Application du règlement du service.
- Exploitation, surveillance et entretien des installations.
- Facturation de la redevance liée au service.
- Accueil des usagers et traitement des doléances.
- Gestion des plans des réseaux et des DICT liées à l'emprise du service.
- Réalisation et mise en service de branchements (travaux accordés à titre exclusif).
- Entretien et renouvellement de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations et des équipements électromécaniques, électriques et de télésurveillance.
- Réalisation de l'autosurveillance règlementaire du réseau de collecte et des ouvrages d'épuration.
- Renouvellement des équipements électromécaniques, électriques et de télésurveillance.

Il est proposé que la durée du contrat soit fixée à 12 ans, durée permettant un impact raisonnable des charges de renouvellement prise en compte dans le contrat de délégation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-212402581-20150414-15-057-DE

Fait à Falaise, le

Accusé certifié exécutoire

Le MAIRE,

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-058

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : PROPOSITION D'ADJOINDRE DES AGENTS TERRITORIAUX (EAU & ASSAINISSEMENT)

Compte tenu du choix de la gestion par délégation de service, il est rappelé que la passation d'un nouveau contrat nécessite une mise en concurrence selon la procédure définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette procédure comporte notamment un appel à candidatures et un avis sur les offres reçues.

Le choix des candidats et la prise d'un avis sur les offres reçues sont réalisés par une commission composée :

- du Maire,
- de cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq membres suppléants sont élus suivant les mêmes modalités.

La Commission de Délégation de Service Public a fait l'objet d'une constitution par délibération du 7 avril 2014, avec nomination des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
M. TURBAN Yvonnick	Mme CHIVARD Maryvonne
M. BARTHE Patrick	M. RUAU Maurice
Mme STANC Nathalie	M. SOBECKI Loïc
M. LENGLINE Roger	M. ANDRE Jean-Luc
M. BARBERA Miguel	Mme PERCHERON Gwenaëlle

Siègent dans la commission pour voix consultative :

- le Trésorier-Payeur de la collectivité.
- un représentant de la DGCCRF.

Peuvent également siéger à cette commission, avec voix consultative, des agents territoriaux en raison de la compétence dans les domaines des services délégués. A ce titre, il est proposé l'adjonction à la commission pour les délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif :

- M. le Directeur des Services Techniques
- M. le Chef des Services Infrastructures et Réseaux.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer la composition de la Commission de Délégation de Service Public, élue le 7 avril 2014 à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- d'approuver la proposition d'adjoindre à la commission, pour les délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, M. le Directeur des Services Techniques et M. le Chef des Services Infrastructures et Réseaux avec voix consultative.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

CONFIRME
la composition de la Commission de Délégation de Service Public (5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus).

APPROUVE
la proposition d'adjoindre à la commission, pour les délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, M. le Directeur des Services Techniques et M. le Chef des Services Infrastructures et Réseaux avec voix consultative.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-059

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DEPOT DU FONDS GERMAN

La famille du Docteur Paul GERMAN, ancien Maire de la commune, a fait don à la Ville de FALAISE d'un important stock d'objets et de documents, fonds qui a été déposé, avec un fonds normand et un fonds patrimonial, à la Bibliothèque de FALAISE.

Ces fonds ayant été déposés à la Bibliothèque de FALAISE avant que n'intervienne le transfert de compétence de cet équipement au profit de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, il apparaît opportun que la Médiathèque en conserve la garde et l'usage.

Ces documents peuvent ainsi être temporairement présentés dans les antennes de la Médiathèque ou consultés sur place par le public.

La Médiathèque devra prendre toutes les précautions utiles pour maintenir ce fonds dans leur intégrité et notamment prendre une assurance couvrant les risques de vol et de perte.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en dépôt de ces fonds, convention pour une durée indéterminée. Cette convention est jointe en annexe de la délibération.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE
Monsieur le Maire à signer la convention de mise en dépôt du fonds GERMAN à la Médiathèque du Pays de Falaise pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (CALVADOS)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

CONVENTION DE DEPOT
A DUREE INDETERMINEE

ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Falaise, représentée par son Président, Monsieur Claude LETEURTRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire 24 avril 2014,

d'une part,

ET

La Ville de Falaise, représentée par son Maire, Monsieur Eric MACE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du

d'autre part,

PREALABLE

La Ville de Falaise est propriétaire :

- d'un fonds issu d'un don du Docteur GERMAN,
- d'un fonds Normand
- d'un fonds Patrimonial

et souhaite que ceux-ci soient valorisés. Ce fonds ayant été déposé et géré par la bibliothèque de Falaise avant que n'intervienne le transfert de compétence de cet équipement au profit de la Communauté de communes le 1er juillet 2004, il apparaît opportun que la Bibliothèque, devenue Médiathèque communautaire, continue d'avoir la garde et l'usage de ce Fonds.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la présente convention

La Ville de Falaise met à la disposition de la médiathèque communautaire un ensemble de documents et d'objets récapitulés en annexe. Ces objets sont déposés à la Médiathèque communautaire sise à l'Hôtel Dieu mais peuvent être temporairement présentés au public dans les antennes actuelles et à venir de la Médiathèque communautaire.

Article 2 – Propriété

La Ville de Falaise conserve la pleine et entière propriété des biens déposés au titre de la présente convention. *Pour les besoins en matière culturelle ou touristique, ces biens lui*

seront remis temporairement, sous sa pleine et entière responsabilité, sur simple demande de sa part.

Article 3 – Conditions de dépôt

Le dépôt est accepté gracieusement par la Communauté de communes. La Ville de Falaise autorise celle-ci :

- à faire usage du Fonds déposé pour ses besoins propres selon les modalités qu'il fixera,
- à permettre leur exposition à la Médiathèque ou tout autre endroit jugé opportun par la Communauté de communes, sous réserve de l'application de l'article 6 de la présente convention,
- à permettre leur consultation sur place par le public s'agissant d'ouvrages et de gravures.

En revanche, le prêt –hors prêt spécifique pour exposition hors les murs faisant l'objet d'une convention avec l'organisme emprunteur- la location, la vente, la cession et le don de quelconque des biens répertoriés ne sont pas autorisés.

Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement du dépôt qui interviendraient ultérieurement à la date de signature de la présente convention incombent à la Communauté de communes.

La médiathèque prendra toutes précautions utiles pour maintenir les biens mis en dépôt, dans leur intégrité suivant les conditions de conservation et de sécurité propres aux règles de l'art et aux règles déontologiques de la profession.

Un contrôle régulier pourra être effectué par un représentant de la Ville de Falaise, dûment mandaté.

En cas de perte, vol ou détérioration d'un des objets visés à l'article 1er de la présente convention, la médiathèque communautaire devra aussitôt en informer la Ville, par tous moyens.

Article 4 - Restauration

Toute restauration jugée nécessaire par le dépositaire devra être expressément autorisée par le déposant. Cette restauration devra respecter l'intégrité des objets et avoir l'aval des spécialistes en la matière et être réversible.
Les frais de restauration sont à la charge de la Ville de Falaise, sauf accords particuliers.

Article 5 – Cartels, publications et reproductions

Un cartel devra mentionner la provenance des objets déposés, sous la forme suivante :

« dépôt de la Ville de Falaise ».

Les mêmes mentions devront apparaître à l'occasion des publications et reproductions concernant ces objets.

Article 6 – Prêt à des tiers

La médiathèque communautaire pourra être autorisée à prêter les objets déposés pour des expositions temporaires aux conditions suivantes :

- note de présentation à la Ville, de l'exposition projetée et d'une attestation d'assurance souscrite par le tiers bénéficiaire du prêt, couvrant les risques de perte,

vol ou détérioration des objets prêtés, pour un montant déterminé par la Ville de Falaise ;

- acceptation par le tiers bénéficiaire du prêt que, pendant la durée du prêt, un contrôle soit assuré sur les précautions prises pour la meilleure conservation des objets prêtés. Ce contrôle est assuré par la médiathèque communautaire, sauf à rendre compte à la Ville de Falaise ;
- obtention de l'autorisation expresse de la Ville de Falaise.

Article 7 – Assurance

La Communauté de communes contractera une assurance couvrant les risques de vol, de perte ou de détérioration des objets déposés.

Article 8 – Durée

Le dépôt est effectué à compter du présent contrat, pour une durée indéterminée, sauf demande de restitution par la Ville de Falaise signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois.

Le cas échant, les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement de la restitution incombent à la Ville de Falaise.
En cas de restitution, la Ville de Falaise remet un reçu, daté et signé, à la Communauté de communes et lui donne décharge.

Article 9 - Litige

Pour tout litige survenant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, attribution de compétence est faite au tribunal compétent du siège de Caen.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Falaise, le 25/03/2015

Pour le Président
de la Communauté de communes,

Le Vice-président
Chargé des Affaires Culturelles

Thierry DUBOST

A Falaise, le

Le Maire,

Eric MACE

Communauté de Communes du PAYS de FALAISE	**ANNEXE A LA CONVENTION DE DEPOT** **OUVRAGES ET DOCUMENTS** **PROPRIETE DE LA VILLE DE FALAISE MIS EN DEPOT** **AUPRES DE LA MEDIATREQUE COMMUNAUTAIRE**

1) LE FONDS NORMAND : 1 800 volumes, dont environ 850 en fonds ancien

- ✓ **Manuscrits :** 64 documents sur parchemin (chartes, actes notarials ....)

XIIIème siècle :	1
XIVème siècle :	6
XVème siècle :	6
XVIème siècle :	23
XVIIème siècle :	10
XVIIème siècle :	20

- ✓ **Affiches — cartes — plans :**

Affiches XIXème siècle :	5
Cartes :	11
Plan XVIIIème siècle:	2

- ✓ **Documents iconographiques :**

Cartes postales anciennes :	1351
Gravures :	40

2) FONDS PATRIMONIAL : 8795 volumes

Les fonds de lecture publique et normand sont catalogués informatiquement.
- 6 795 volumes du fonds patrimonial le sont sur fiches papier
- environ 2 000 volumes du fonds ancien restent donc à inventorier et à cataloguer.

Le fonds patrimonial catalogué se décompose de la façon suivante :

Incunables :	3 vol.
XVIème siècle :	10 vol.
XVIIème siècle:	158 vol.
XVIIIème siècle :	575 vol.
XIXème siècle :	2753 vol.
1ère moitié XXème siècle :	2819 vol.

3) FONDS GERMAN : selon inventaire annexé

4) AUTRES BIENS

- ✓ **Herbier de Louis-Alphonse de Brébisson :** 16 cahiers de feuillets mobiles + un herbier prairial relié,
- ✓ **Une tapisserie du XVIIIème siècle** (Felletin?) - dans la salle de l'Hôtel-Dieu,

- ✓ **Collection de pièces anciennes** *(essentiellement gallo-romaines)* et objets datant de la préhistoire *(haches, torques, statuettes ...)*

5) REMAROUES

- ✓ **Les Peintures religieuses sur bois (5)** provenant de l'ancienne Abbaye Saint-Jean sont déposées,
- ✓ Les Casques de BERNIERES D'AILLY ont été mis en dépôt auprès du Musée de Normandie, en vertu d'une convention conclue entre la Ville de Falaise et la Ville de Caen.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-060

DIRECTION CITOYENNETE & RELATIONS PUBLIQUES SERVICE CULTUREL

SALON DES ARTISTES INDEPENDANTS

A l'occasion de l'exposition du « SALON DE PRINTEMPS », organisée par l'association des « Artistes Indépendants de Basse-Normandie », la Ville de FALAISE finance le « prix de la Ville » et le « prix du Public ».

Les montants des prix attribués en 2014 étaient les suivants :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Cette année, l'exposition aura lieu du 22 mai au 7 juin 2015 au Château de la Fresnaye.

Il a été proposé au Conseil Municipal de renouveler les montants attribués pour l'année 2015, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTE
de renouveler les montants attribués en 2014 pour l'année 2015, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-061

DIRECTION CITOYENNETE & RELATIONS PUBLIQUES SERVICE JURIDIQUE & ACHATS

DISPOSITIF DE VERBALISATION ELECTRONIQUE ET CONVENTION DE MISE EN OEUVRE

Les collectivités locales peuvent se doter, depuis 2011, d'un dispositif de verbalisation électronique. Ce dernier permet de dématérialiser la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en automatiser le traitement en vue du recouvrement.

Le Procès-Verbal Electronique remplace le procès-verbal manuscrit ou timbre amende.

Son fonctionnement est simple : équipés d'un terminal (un P.D.A. – Personal Digital Assistant ou Assistant Numérique Personnel), les agents remplissent les informations relatives à l'infraction et au véhicule contrevenant. Ces informations transitent par une station de transfert pour être récupérées par le Centre National de Traitement des Amendes de RENNES, qui envoie par courrier la contravention au domicile du titulaire de la carte grise. Une information de verbalisation peut être déposée sur le pare- brise du véhicule.

Cette modernisation des équipements et de la procédure présente de nombreux avantages :

- Eviter le vol ou la perte des timbres-amendes
- Faciliter le traitement des amendes
- Alléger la charge administrative des services verbalisateurs
- Assurer l'équité entre les contrevenants
- Permettre à l'usager d'utiliser les paiements modernes : Internet, téléphone.

Afin de faciliter le passage au PVE, l'Etat propose une aide à la hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 500 € par terminal. Ce fonds d'amorçage prend fin au 31 décembre 2015. Il est proposé l'acquisition d'un seul support.

Une convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique doit être signée entre le Préfet du Département et le Maire. Elle a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre de la verbalisation électronique, les engagements réciproques, ainsi que les règles de sécurité des systèmes de verbalisation électronique.

Les crédits pour l'acquisition des équipements - PDA et station de transfert - ont été prévus au budget. Le logiciel installé sera celui proposé par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en œuvre le processus de verbalisation électronique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme de verbalisation électronique
- de solliciter la subvention de l'Etat.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTE
la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique avec obligation de déposer une information de verbalisation sur le pare-brise des véhicules.

AUTORISE
Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme de verbalisation électronique.

SOLLICITE
la subvention de l'Etat à hauteur de 50 % de la dépense pour un terminal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-062

DIRECTION CITOYENNETE & RELATIONS PUBLIQUES SERVICE JURIDIQUE & ACHATS

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE PRISES AU COURS DES TROIS PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2015

Le 7 avril 2014, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours des trois premiers mois de l'année 2015.

15-01	MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION SIEL BLEU
15-02	ANNULEE (CONCERNE LE CCAS)
15-03	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU 14 RUE SAINT JEAN
15-04	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU 9 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

15-05 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA SAUR (ATELIER RELAIS)

15-06 RETRAIT DE LA DECISION N° 15-01 (L'ASSOCIATION A DECIDE DE NE PLUS UTILISER LE LOCAL)

15-07 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE MONDIAL DECO (ATELIER RELAIS)

15-08 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A LA SOCIETE PHL (CAMPINGS CAR)

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en *PRENDRE ACTE*.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE
des décisions du Maire prises au cours des trois premiers mois de l'année 2015 par délégation du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-063

DIRECTION CITOYENNETE & RELATIONS PUBLIQUES

RECTIFICATIF DES TARIFS DU CAMPING

Le tableau des tarifs du Camping, voté lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2014, était erroné :

- le prix de l'emplacement et de l'électricité est identique en basse saison et en haute saison contrairement à ce qui est indiqué
- l'intensité électrique est de 10 ampères et non de 5 ampères.

La Commission Tourisme, réunie le mardi 24 mars 2015, a émis un avis positif à cette modification.

Tableau des tarifs modifiés :

	Basse saison	Haute saison
Emplacement	5.30 €	5.30 €
Adultes	3.80 €	4.50 €
Enfant de – 12 ans	2.70 €	2.90 €
Enfant de – 3 ans	Gratuit	Gratuit
Electricité (10 ampères)	4.20 €	4.20 €
Visiteur	1.80 €	1.80 €
Animal	2.20 €	2.20 €

Il a été proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs du Camping, tels que présentés ci-dessus.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTE
de modifier les tarifs du Camping de la manière suivante :

	Basse saison	Haute saison
Emplacement	5.30 €	5.30 €
Adultes	3.80 €	4.50 €
Enfant de – 12 ans	2.70 €	2.90 €
Enfant de – 3 ans	Gratuit	Gratuit
Electricité (10 ampères)	4.20 €	4.20 €
Visiteur	1.80 €	1.80 €
Animal	2.20 €	2.20 €

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-064

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS & SOLIDAIRES
SERVICE AFFAIRES & RESTAURATION SCOLAIRE

AIDE AUX CLASSES TRANSPLANTEES DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES DE LA VILLE

L'école maternelle du Camp Ferme va organiser une « classe de mer », les 11, 12 et 13 mai 2015 à GOUVILLE SUR MER, et 29 élèves falaisiens de grandes sections ont participé.

Au titre de la participation aux classes transplantées d'un minimum de deux nuitées concernant les classes de grandes sections des écoles maternelles pour l'année scolaire 2014/2015, la Ville souhaite octroyer 12 € par élève falaisien, soit un total de 348 €.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'accorder une somme de 348 € à l'école organisatrice qui s'est au préalable acquittée du montant total du voyage.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCORDE
une somme de 348 € à l'école maternelle du Camp Ferme pour l'organisation d'une classe de mer en mai 2015, au titre de la participation aux classes transplantées concernant les grandes sections de maternelle (12 € par élève falaisien).

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACÉ

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-065

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS & SOLIDAIRES

CREATION D'UNE ANTENNE DE L'UNIVERSITE INTER-AGES

L'Université Inter-Âge (UIA) de Basse-Normandie est une association qui a des antennes dans seize villes de la région. Elle entretient des liens privilégiés avec l'Université Caen de Basse-Normandie, concrétisés par une convention de partenariat.

Cette association a pour objet de prodiguer, à ses adhérents de tous âges, un enseignement de niveau universitaire et para-universitaire (conférences et enseignements de culture générale, enseignements linguistiques, disciplines artistiques, activités physiques et sportives, participation à des activités de recherche, etc.). Ouverte sur la cité, elle favorise le dialogue entre les générations et le réinvestissement culturel et social. Cet enseignement n'exige pas de diplôme et n'en délivre aucun.

Elle s'adresse à tout public : actifs ou retraités, parents au foyer, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en activité avec du temps libre, ... sans condition d'âge.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les étudiants en 2014/2015 (y compris pour les membres du comité de gestion) est de 127 €. Identique dans toutes les antennes, il est fixé par l'association. Il permet l'accès illimité et gratuit dans l'ensemble des antennes de Basse-Normandie aux conférences et aux activités de sport et de loisir. Seuls les séjours et sorties culturelles ou encore des activités qui nécessitent des coûts supplémentaires (location d'un bassin aquatique, location d'un bus...) font l'objet une demande de participation financière aux étudiants.

La période de fonctionnement est l'année universitaire et se déroule sur 24 semaines, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

La création d'une antenne de l'Université Inter-Âges à Falaise résulte de la volonté de l'équipe municipale de Falaise annoncée pour le mandat en cours. Placé sous le signe de la rencontre et de la découverte, ce projet a notamment pour ambition d'apporter du lien social aux citoyens de la Ville, et plus largement aux habitants de la Communauté de Communes (57 communes), voire au-delà.

Pour le préparer, un comité de pilotage de dix personnes, volontaires et motivées, habitant Falaise et les alentours, a été constitué fin 2014 autour de Monsieur Thierry DUBOST (Maire Adjoint délégué au Patrimoine Historique).

Il s'est organisé pour élaborer, avec le soutien de la Mairie de Falaise, les premiers jalons de la construction de l'antenne, en lien étroit avec l'UIA Régionale.

Une fois le programme établi et validé par l'UIA en Conseil d'Administration Régional, l'antenne a vocation à prendre son envol à la rentrée de septembre et à se structurer de façon indépendante de la Mairie de Falaise, avec l'élection, en Assemblée Générale, d'un Comité de Gestion et d'un Bureau.

L'association a sollicité la Ville pour la mise à disposition de locaux pour le siège de l'antenne, ainsi que pour les conférences (le cinéma) et quelques activités hebdomadaires. Dès que les locaux mis à disposition auront été définitivement désignés, une convention de mise à disposition sera proposée au Conseil Municipal.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en *PRENDRE ACTE.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE
de la création d'une antenne de l'Université Inter-Ages à Falaise.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Ville de
FALAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 15-066

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

ZONE METHANEA : DEPLACEMENT D'UN OUVRAGE ERdF – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE

La réalisation de l'unité de méthanisation sur la zone METHANEA, de compétence Communauté de Communes du Pays de Falaise, nécessite le déplacement de la ligne haute tension qui surplombe les futures installations. Ce déplacement sera réalisé aux frais d'ErDF sur l'emprise de la parcelle d'origine ZD 33 restant propriété de la Ville.

La convention de servitude entre ErDF et la Ville doit cependant être mise à jour. Le projet, similaire à l'ensemble des conventions de ce type entre le concessionnaire et la collectivité, est joint en annexe.

Le projet initial, qui a fait l'objet de la délibération n° 14-138 du Conseil Municipal du 8 décembre 2014, ayant été légèrement modifié, il convient d'établir une nouvelle convention de servitude.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet modifié de déplacement d'un ouvrage ErDF ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le projet modifié de déplacement d'un ouvrage ERdF (ligne haute tension sur la parcelle ZD 33 de la Zone Méthanéa).

AUTORISE
Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,

le

M. MAZUREAU
D322/118398

Cadre réservé à l'administration pour l'enregistrement

EXEMPLAIRE A CONSERVER

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Commune : FALAISE
Département : CALVADOS

Ligne électrique aérienne : Haute Tension 15-20 KV

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92 085 Paris La Défense Cedex,
Représentée par M. DAVY, agissant en qualité de Responsable territorial, dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après par l'appellation « ERDF »

d'une part,

Et

Commune de FALAISE
mairie - place Guillaume Le Conquérant - BP 58 - 14700 FALAISE

Représentée par M./Mme(1)....., Maire/Maire-Adjoint(1), dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....

Et en vertu des arrêtés portant délégation de fonction et de signature en date du .....,

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrains sis : **FALAISE**

Désignée ci-après par l'appellation « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/ appartiennent :

Commune	Section(s)	Numéro(s)	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
FALAISE	ZD	33		

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (*) :

- Exploitée(s) par lui-même
- Exploitée(s) par M ....., habitant à ....., qui sera indemnisé directement par ERDF en vertu du dit décret s'il l'/les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur
- Non exploitée(s)

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 que par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ERDF et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à ERDF

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à ERDF, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure **2 supports** (équipés ou non) et néant ancrage pour conducteurs aériens d'électriciens à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments

Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement :

- **> 1,42 m² pour les supports**

2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ **219 mètres**

3/ Encastrer néant coffret et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néant mètre

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution.

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 : Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur

- planter des arbres de part et d'autre de la nappe des conducteurs aériens, à conditions que le sommet d'un arbre, supposé tomber perpendiculairement sur cette nappe de conducteurs, reste toujours, au cours de la chute, à une distance supérieure à celle prescrite par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Indemnité

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, ERDF s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de néant euros.

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles[1] conclus entre la profession agricole et ERDF, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1/ feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

ARTICLE 4 – Responsabilités

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à ERDF des droits plus étendus que ceux prévus par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître CHUITON à Caen, les frais dudit acte restant à la charge d'ERDF.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

[1] Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en SIX EXEMPLAIRES,

A ....., le .....
(1) **Le Propriétaire**

Commune de FALAISE

A ....., le .....
(1) **Électricité Réseau Distribution France**

(1) <u>Faire précéder la signature de la mention manuscrite " *LU et APPROUVE* "</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE DE FALAISE (Calvados)

Eric MACE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CALVADOS

Commune :
FALAISE

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/12/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CAEN
6 Place GAMBETTA 14048
14048 CAEN CEDEX
tél. 0231397451 -fax 0231397460
cdif.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

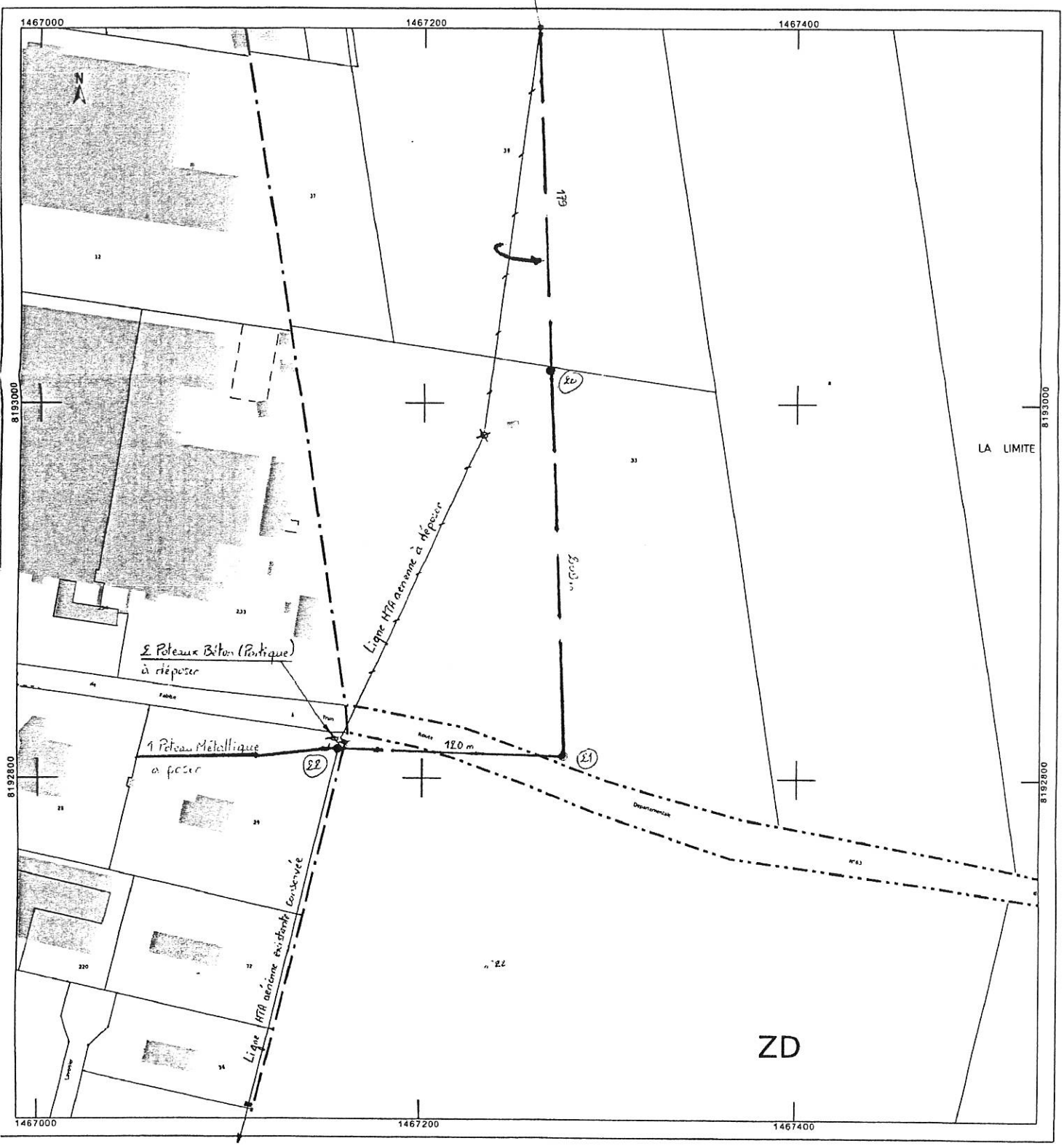

Ville de
FALAISE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 avril 2015

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme MARY-ROUQUETTE	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
M. le Dr ZAMARA	
M. le Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme VITI)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir au Dr MACE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

AFFICHÉ le 17 AVRIL 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE, SUR 28 VOTANTS :

- **DESIGNE** Mme Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance ;
- **APPROUVE**
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe du Camping
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe du Restaurant Scolaire
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés »
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe du lotissement du « Clos Saint Georges »
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe « bâtiment A ZH 115 »
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe « bâtiment C ZH 115 »
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe « bâtiment D ZH 115 »
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe « bâtiment ZH 29 »
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe « bâtiment ZH 86 »
- **ARRETE** les comptes de gestion 2014 des budgets annexes Restaurant Scolaire, Camping, SPIC Château Guillaume le Conquérant, Assainissement, Eau, lotissements éco quartiers « Chemins des Fieffés » et « Clos Saint Georges », des bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115, ZH 29 et ZH 86
- **ADOPTE** le tableau des effectifs arrêté à la date du 1er juillet 2015
  ACCEPTE la création d'un poste de Rédacteur Principal 1ère classe et la suppression d'un poste de Rédacteur Principal 2ème classe à compter du 1er mai 2015
  AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- **CONFIRME** la composition de la Commission de Délégation de Service Public (5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus
  APPROUVE la proposition d'adjoindre à la commission, pour les délégations des services publics Eau & Assainissement et avec voix consultative, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef des Services Infrastructures & Réseaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en dépôt du fonds GERMAN à la Médiathèque du Pays de Falaise, pour une durée indéterminée
- **RENOUVELLE** les montants attribués en 2014 à l'occasion du « Salon de Printemps », organisé par l'association des Artistes Indépendants de Basse-Normandie, pour l'année 2015, à savoir :
  - ✓ Prix de la Ville de FALAISE dotation de 100 €
  - ✓ Prix du public dotation de 50 €
- **ACCEPTE** la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique
  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme de verbalisation électronique avec Monsieur le Préfet du Calvados
  SOLLICITE la subvention de l'Etat à hauteur de 50 % de la dépense (achat d'un seul terminal)
- **MODIFIE** les tarifs du Camping de la manière suivante :

	Basse saison	Haute saison
Emplacement	5.30 €	5.30 €
Adultes	3.80 €	4.50 €
Enfant de – 12 ans	2.70 €	2.90 €
Enfant de – 3 ans	Gratuit	Gratuit
Electricité (10 ampères)	4.20 €	4.20 €
Visiteur	1.80 €	1.80 €
Animal	2.20 €	2.20 €

- **ACCORDE** une somme de 328 € à l'école maternelle du Camp Ferme pour l'organisation d'une classe de mer en mai 2015, au titre de la participation aux classes transplantées concernant les grandes sections de maternelle (12 € par élève falaisien)

- **APPROUVE** le projet modifié de déplacement d'un ouvrage ErDF (ligne haute tension sur la parcelle ZD 33 de la Zone Méthanéa)
  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante
- **AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle ZH 29 à une entreprise falaisienne et la signature de l'acte correspondant par Monsieur le Maire
- **ADMET** la mise en non valeur d'un titre de recettes de 2012 sur le budget annexe du Camping (produit irrécouvrable)

A L'UNANIMITE, SUR 27 VOTANTS (le Maire ne prenant pas part au vote) ***:***

- **APPROUVE**
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du SPIC Château Guillaume le Conquérant
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'Assainissement
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'Eau
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du Camping
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du Restaurant Scolaire
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés »
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du lotissement « Clos Saint Georges »
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du bâtiment A ZH 115
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du bâtiment C ZH 115
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du bâtiment D ZH 115
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du bâtiment ZH 29
  - ✓ le Compte Administratif 2014 du budget annexe du bâtiment ZH 86

PAR 22 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE**
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe du SPIC Château Guillaume le Conquérant
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe de l'Assainissement
  - ✓ le budget primitif 2015 du budget annexe de l'Eau

PAR 22 VOIX POUR ET 6 CONTRE :

- **DECIDE** que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service d'Eau Potable est justifiée
  CHOISIT la délégation de service comme mode de gestion du Service d'Eau Potable pour une durée de 12 ans
- **DECIDE** que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service d'Assainissement Collectif est justifiée
  CHOISIT la délégation de service comme mode de gestion du Service d'Assainissement Collectif pour une durée de 12 ans

PRISES D'ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire, au cours des trois premiers mois de l'année 2015, par délégation du Conseil Municipal
- **PREND ACTE** de la création d'une antenne de l'Université Inter-Ages à FALAISE.

L'ordre du jour étant épuisé,

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 H 45

SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS

Dr Eric MACE	
Mme Elisabeth JOSSEAUME	
M. Thierry DUBOST	
Mme Maryvonne CHIVARD	
M. Pascal POURNY	
Mme Brigitte RUL	
M. Maurice RUAU	
Mme Valérie MARY ROUQUETTE	Pouvoir —
M. Patrick BARTHE	
M. Yvonnick TURBAN	
Dr Jacques ZAMARA	—
M. Jean-Luc ANDRE	

Dr Claude LETEURTRE	Pouvoir
M. Roger LENGLINE	
Mme Margaret LASNE	
M. Loïc SOBECKI	
Mme Béatrice MARTIN	
Mme Chantal VITI	
Mme Nathalie STANC	Pouvoir PO
Mme Sonia JARRY	Pouvoir
Mme Sabrina AUBEY	
Mme Caroline GUILBERT	
Mme Astrid de GEYER d'ORTH	Pouvoir Eric TACÉ
M. Bernard VETTIER	
M. Vincent TROCHERIE	
Mme Cécile GUEVEL BADOU	Pouvoir

M. Hervé MAUNOURY	
M. Miguel BARBERA	pouvoir
Mme Gwénaëlle PERCHERON	